



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



Fribourg · Freiburg
Prévention du tabagisme
Tabakprävention

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021



Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | RÉSUMÉ | 3 |
| 2 | BESOIN D'INTERVENTION | 5 |
| 2.1 | SITUATION DE DÉPART | 5 |
| 2.1.1 | <i>Contexte national</i> | 5 |
| 2.1.2 | <i>Contexte cantonal</i> | 6 |
| 2.1.3 | <i>Activités antérieures : description et évaluation</i> | 9 |
| 2.1.4 | <i>Bilan du PCPT 2014-2017</i> | 21 |
| 2.1.5 | <i>Besoins d'intervention pour le Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021</i> | 22 |
| 2.1.6 | <i>Nouvelles conditions cadres pour le financement des programmes cantonaux</i> | 23 |
| 3 | OBJECTIFS ET MESURES | 25 |
| 3.1 | SITUATION RECHERCHÉE PAR LE PROGRAMME..... | 25 |
| 3.1.1 | <i>Vision</i> | 25 |
| 3.1.2 | <i>Objectifs d'impact du programme</i> | 25 |
| 3.1.3 | <i>Modèle d'impact du programme</i> | 26 |
| 3.2 | GROUPES CIBLES | 27 |
| 3.3 | ÉGALITÉ DES CHANCES | 27 |
| 3.4 | DOMAINES D'ACTION & DIMENSIONS VISÉES | 27 |
| 3.5 | MESURES | 29 |
| 3.5.1 | <i>Information, sensibilisation, communication</i> | 29 |
| 3.5.2 | <i>Prévention structurelle</i> | 32 |
| 3.5.3 | <i>Prévention comportementale</i> | 35 |
| 3.5.4 | <i>Aide à l'arrêt</i> | 36 |
| 3.6 | CALENDRIER ET ÉTAPES..... | 39 |
| 3.7 | ORGANISATION..... | 40 |
| 3.7.1 | <i>Organigramme</i> | 40 |
| 3.7.2 | <i>Rôles et tâches des organes du programme</i> | 41 |
| 4 | PILOTAGE DU PROGRAMME | 43 |
| 4.1 | PROCESSUS DE PILOTAGE | 43 |
| 4.1.1 | <i>Processus de décision</i> | 43 |
| 4.1.2 | <i>Controlling</i> | 43 |
| 4.1.3 | <i>Reporting</i> | 43 |
| 4.1.4 | <i>Gestion du risque</i> | 44 |
| 5 | AUTRES ASPECTS DU PROGRAMME | 44 |
| 5.1 | ENCRAGE DU PCPT DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES | 44 |
| 5.1.1 | <i>Champ d'action 1 : Promotion de la santé et prévention</i> | 44 |
| 5.1.2 | <i>Champ d'action 2 : Prévention dans le système de soins</i> | 44 |
| 5.1.3 | <i>Champ d'action 3 : Coordination et Coopération</i> | 45 |
| 5.1.4 | <i>Champ d'action 5 : Monitoring et recherche</i> | 45 |
| 5.1.5 | <i>Champ d'action 6 : Information et Formation</i> | 45 |
| 5.1.6 | <i>Champ d'action 7 : Conditions-cadres</i> | 45 |
| 5.1.7 | <i>Approche « Phases de vie »</i> | 45 |
| 5.2 | ENCRAGE DU PCPT DANS LA STRATÉGIE CANTONALE PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION | 46 |
| 6 | EVALUATION | 46 |
| 7 | COUTS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME | 47 |

| | | |
|-------|---------------------------------|----|
| 7.1 | BUDGET DU PROGRAMME | 47 |
| 7.1.1 | <i>Synthèse des coûts</i> | 47 |
| 7.1.2 | <i>Economicité</i> | 48 |

1 RÉSUMÉ

Depuis 2009, le CIPRET Fribourg a mis en œuvre deux programmes cantonaux de prévention du tabagisme (PCPT) sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ces deux programmes consécutifs (2009-2013 et 2014-2017) ont favorisé le développement d'une prévention du tabagisme systématique, équilibrée, cohérente et durable, ainsi qu'une méthodologie de travail rigoureuse.

Avec un nouveau PCPT pour la période 2018-2021, le canton de Fribourg exprime la volonté de poursuivre le travail initié en matière de prévention du tabagisme, en consolidant les résultats obtenus et en poursuivant le travail entrepris jusqu'à ce jour. Le PCPT fribourgeois 2018-2021 vise les objectifs suivants :

- Améliorer les connaissances liées aux méfaits du tabac dans la population fribourgeoise.
- Réduire le nombre de fumeurs et fumeuses dans la population fribourgeoise, chez les jeunes en particulier.
- Améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac et à une réduction de l'exposition à la fumée passive.
- Développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles.

Les mesures proposées dans le cadre du PCPT 2018-2021 s'inscrivent dans trois dimensions (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt et protéger contre le tabagisme passif) et quatre domaines d'action (coordination et collaboration, prévention comportementale, information et sensibilisation, protection de la santé et réglementation du marché). Il s'agit des mêmes dimensions et domaines d'action que dans le précédent programme cantonal, ce qui garantit le maintien d'un équilibre et d'une continuité dans la mise en œuvre de la prévention du tabagisme au niveau fribourgeois. Quatre mesures sont prévues :

- Information, sensibilisation et communication ;
- Prévention structurelle (publicité, fumée passive et interdiction de vente aux moins de 16 ans) ;
- Prévention comportementale ;
- Aide à l'arrêt.

Le PCPT 2018-2021 s'inscrit directement dans la ligne de la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention. Outre la poursuite et le développement des collaborations avec les acteurs cantonaux de la prévention, les synergies avec le domaine des addictions seront renforcées et le PCPT s'inscrira dans une approche multithématique de la prévention.

Le budget global pour la mise en œuvre du PCPT sur quatre ans est de 1 412 000 CHF. Le programme sera financé conjointement par le canton de Fribourg, le Fonds de prévention du tabagisme (FPT), la Loterie romande et les Ligues de santé du canton de Fribourg. Les nouvelles conditions cadre du Fonds de prévention du tabagisme pour le financement des programmes cantonaux entrées en vigueur en janvier 2017 ont des répercussions majeures sur le programme fribourgeois, qui voit ses ressources diminuer de plus de 20%. Le canton souhaite poursuivre la politique de prévention mise en place ces dernières années, tout en considérant que la baisse des ressources a suscité une réflexion sur les mesures de prévention proposées et les prestations offertes à la population fribourgeoise.

Le pilotage stratégique du programme est assuré par un comité de pilotage (COFIL), dans lequel sont représentés des acteurs et actrices clés de la prévention et de la promotion de la santé du canton. La

responsabilité de la direction opérationnelle du PCPT 2018-2021 est assumée par le CIPRET Fribourg, sur mandat de la DSAS. Les projets et mesures sont mis en œuvre par le CIPRET Fribourg et REPER.

2 BESOIN D'INTERVENTION

2.1 SITUATION DE DÉPART

2.1.1 CONTEXTE NATIONAL

CONTEXTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

La Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT)¹ définit le tabagisme comme l'un des facteurs de risque principaux de ces maladies, avec la consommation abusive d'alcool, la sédentarité et une alimentation déséquilibrée. Ce constat rejoint celui de l'Organisation mondiale de la santé qui considère le tabac comme le principal facteur de risques des maladies non transmissibles au niveau mondial.

Chaque année en Suisse, 9'500 décès prématurés sont causés par le tabagisme, ce qui représente 25 décès par jour. Les maladies cardiovasculaires, les cancers, en particulier les cancers du poumon, et la broncho-pneumopathie chronique obstructive sont les principales maladies causées par le tabagisme. La moitié des fumeurs et fumeuses décèdent prématurément et un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans².

En plus de la morbidité et de la mortalité, le tabagisme engendre des coûts sociaux massifs, estimés pour l'année 2007 en Suisse à 10 milliards de francs. Ces coûts sociaux englobent les coûts directs (traitements), les coûts indirects (pertes de production liées aux incapacités de travail et aux décès prématurés) et les coûts humains (perte de qualité de vie des personnes malades et de leurs proches)³.

Le tabagisme constitue donc un problème de santé publique majeur en Suisse, que l'Office fédéral de la santé publique qualifie de « plus grand risque évitable pour la santé »⁴.

CONTEXTE STRATÉGIQUE

En 2003, les états membres de l'Organisation mondiale de la santé ont adopté la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT), afin de lutter efficacement pour le fléau du tabagisme à l'échelle mondiale par la mise en place de mesures comportementales et structurelles. Cette convention a été ratifiée par 180 pays. La Suisse l'a signée en 2004 mais reste l'un des derniers pays européens (avec le Liechtenstein, Andorre et Monaco) à ne pas l'avoir ratifiée⁵.

¹ Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé et Office fédéral de la santé publique (2016). *Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024*.

² Office fédéral de la statistique (2015). *Statistiques des causes de décès. Les décès dus au tabac en Suisse entre 1995 et 2012*.

³ Sylvie Fueglistler-Dousse S., Jeanrenaud C. Kohler D., & Marti J. (2009). *Coûts et bénéfices des mesures de prévention de la santé : Tabagisme et consommation excessive d'alcool. Synthèse du rapport*. Neuchâtel: Institut de recherches économiques, Université de Neuchâtel.

⁴ Office fédéral de la santé publique : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak.html> (consulté le 11.06.2017)

⁵ Organisation mondiale de la santé : http://www.who.int/fctc/signatories_parties/fr/ (consulté le 13.06.2017)

En 2016, la Confédération a élaboré la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles et la Stratégie nationale Addiction⁶. Ces stratégies visent à lutter contre la propagation des MNT, à favoriser les comportements bénéfiques pour la santé et à améliorer les conditions-cadres.

Plusieurs mesures visant à réduire le nombre de décès dus au tabagisme en Suisse sont mises en œuvre par l'Office fédéral de la santé publique : suivi du projet de loi sur les produits du tabac (projet renvoyé par les chambres au Conseil fédéral en décembre 2016), campagne SmokeFree, projets de recherche et monitoring, coordination de la plateforme des partenaires pour la prévention du tabagisme.

2.1.2 CONTEXTE CANTONAL

CONTEXTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Selon les données de 2012⁷, 27.0% de la population fribourgeoise fume, une proportion légèrement inférieure à celle observée au niveau suisse (28.2%). Parmi les fumeurs et fumeuses, un quart souhaite arrêter de fumer dans les 6 prochains mois et un autre quart exprime le désir d'arrêter, sans préciser le délai⁸.

En Suisse comme dans le canton de Fribourg, on constate sur les vingt dernières années une légère diminution de la prévalence tabagique. Entre 2007 et 2012 en revanche, le nombre de fumeurs et fumeuses est resté stable au niveau national comme cantonal. Si la consommation de tabac demeure plus élevée chez les hommes, la différence entre homme et femme s'est réduite au cours des dernières années ; on observe en effet sur la période 2007-2012 une baisse de la consommation chez les hommes et une stagnation de la consommation chez les femmes.

La prévalence tabagique varie fortement selon les catégories d'âge. Dans le canton de Fribourg, c'est la classe d'âge des 15-34 ans qui compte le plus de fumeurs-euses, avec une prévalence tabagique de 36.2%. La proportion de fumeurs-euses tombe à 7.7% chez les 65 ans et plus. Au niveau suisse, une variation dans la consommation de tabac en fonction du statut socio-professionnel peut être observée : le nombre de fumeurs-euses est moins important chez les personnes avec une formation tertiaire que chez les personnes sans formation ou ayant achevé la scolarité obligatoire. On constate également que les personnes de nationalité étrangère sont plus nombreuses à fumer que les Suisse-sse-s.

L'adolescence est phase de vie souvent propice aux premières expérimentations avec le tabac. Les données fribourgeoises de l'enquête HBSC⁹ indiquent que 5.6% des garçons et 3.5% des filles de 11 ans ont déjà fumé une cigarette. Ce taux passe à respectivement 39.8% et 42.1% à l'âge de 15 ans. A partir de 14 ans, on commence à constater une consommation régulière de tabac chez 6.0% des filles et 5.7% des garçons de 14 ans et chez 12.7% des filles et 8.6% des garçons de 15 ans.

La loi fédérale sur la protection contre la fumée passive, en vigueur depuis 2010, interdit de fumer dans les espaces fermés accessibles au public et sur les lieux de travail. L'introduction de cette loi a entraîné une diminution considérable des expositions à la fumée passive et ses effets positifs du point de vue de la santé publique ont pu être démontrés. En 2012, 6.1% de la population se disait exposée une heure ou plus par jour à

⁶ Office fédéral de la santé publique : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak.html> (consulté le 11.06.2017)

⁷ Moreau – Gruet F. (2015). *Troisième rapport sur la santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012*. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

⁸ Keller, R., Willi, M., Krebs, H. & Hornung, R. (2004). *Tabakmonitoring - Schweizerische Umfrage zum Tabakkonsum. Aufhör- und Reduktionsbereitschaft der Raucherinnen und Raucher in der Schweiz*. Zürich: Psychologisches Institut der Universität Zürich, Sozial- und Gesundheitspsychologie.

⁹ Archimi, A., & Delgrande Jordan, M. (2016). *La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'enquête HBSC 2014 et comparaison au fil du temps* (Rapport de recherche No 81). Lausanne: Addiction Suisse.

la fumée passive, alors que ce taux était de 31.3% dix ans auparavant. Le lieu de travail demeure cependant un lieu d'exposition à la fumée passive pour de nombreux travailleurs et travailleuses : 19.3% des hommes et 9.1% des femmes entre 15 et 34 ans se disent exposés à la fumée des autres sur leur lieu de travail¹⁰.

CONTEXTE LÉGISLATIF

Les questions relatives à la promotion de la santé et la prévention dans le canton de Fribourg sont régies par la Loi sur la santé du 16 novembre 1999 (Lsan / 821.0.1) et le Règlement concernant la promotion de la santé et la prévention du 14 juin 2004 (821.0.11).

Selon l'art. 35a de la Loi sur la santé¹¹, la fumée est interdite dans les espaces fermés accessibles au public. L'alinéa 2 prévoit une exception pour les locaux ventilés, clos et ne servant pas de lieu de travail. Les contours de cette loi sont précisés dans l'ordonnance concernant la protection contre la fumée passive du 3 juin 2009¹² et l'ordonnance du 1^{er} décembre 2009, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010¹³. Des dispositions d'application cantonales concernant la fumée passive sur le lieu de travail doivent encore être émises par la Direction de l'Economie et de l'Emploi.

Selon l'art. 35 de la Loi sur la santé, la publicité pour les produits du tabac est « interdite dans les institutions d'enseignements et de santé et dans leurs proximités immédiates ». Hormis cette exception, la publicité pour les produits du tabac n'est pas réglementée dans le canton. Fribourg se range ainsi parmi les cantons ayant apporté qu'une faible restriction supplémentaire à la législation fédérale sur la publicité et le parrainage pour les produits du tabac¹⁴.

Selon l'article 31 de la Loi sur l'exercice du commerce¹⁵, la vente de tabac est interdite dans le canton de Fribourg aux personnes de moins de 16 ans depuis le 1^{er} janvier 2009. Fribourg fait donc partie des 15 cantons à n'avoir pas interdit la vente de tabac aux mineur-e-s¹⁶ de moins de 18 ans. Les achats-tests de tabac menés en 2015 par le CIPRET Fribourg sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont révélé que cette loi n'est que partiellement appliquée, puisque 47% des commerces visités ont accepté la vente à des jeunes de moins de 16 ans. Ce résultat vient renforcer les conclusions de l'enquête HBSC¹⁷ qui révèle que 35.7% des jeunes fribourgeois-e-s de 15 ans obtiennent régulièrement des cigarettes en les achetant (dans un magasin, un automate, un bar ou un restaurant).

¹⁰ Moreau – Gruet F. (2015). *Troisième rapport sur la santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012*. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

¹¹ Loi du 16 novembre 1999 sur la santé : <https://bdlf.fr.ch/frontend/versions/4139?locale=fr> (consulté le 07.06.2017).

¹² Ordonnance du 3 juin 2009 concernant la protection contre la fumée passive : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/385> (consulté le 07.06.2017).

¹³ Ordonnance du 1^{er} décembre 2009 modifiant l'ordonnance concernant la protection contre la fumée passive : https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiz-5Ps0qvUAhUIZ1AKHTpbB-gQFggmMAA&url=https%3A%2F%2Fbdlf.fr.ch%2Ffrontend%2Fchange_document_file_dictionaries%2F677%2Fdownload_pdf_file&usg=AFQjCNGGyP8KojOMg0st0mGKekufa2QGzg (consulté le 07.06.2017).

¹⁴ Office fédéral de la santé publique : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html> (consulté le 07.06.2017)

¹⁵ Loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/572?locale=fr> (Consulté le 07.06.2017).

¹⁶ Office fédéral de la santé publique : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html> (consulté le 07.06.2017).

¹⁷ Archimi, A., & Delgrande Jordan, M. (2016). *La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'enquête HBSC 2014 et comparaison au fil du temps* (Rapport de recherche No 81). Lausanne: Addiction Suisse.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Considérant le fait que 85% de la production helvétique de tabac provient de la Broye vaudoise et fribourgeoise, le canton de Fribourg compte plusieurs producteurs de tabac (92 en 2012, pour une surface cultivée de 212 hectares, soit près de la moitié de la culture de tabac suisse). Le rapport d'évaluation du Programme cantonal Tabac 2014-2017¹⁸ relève le potentiel rôle des producteurs-trices de tabac au niveau politique.

CONTEXTE STRATÉGIQUE ET ORGANISATIONNEL

Le canton de Fribourg s'est doté en 2017 d'une nouvelle Stratégie cantonale de Promotion de la santé et prévention¹⁹, qui s'inscrit directement dans la ligne de la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles. La stratégie cantonale fribourgeoise confirme les priorités de santé publique (alimentation et mouvement, alcool, tabac, santé mentale) et se donne pour objectif d'impact la création de conditions-cadres et d'environnements favorables à la santé et le développement des compétences en santé individuelles. Elle propose une approche de gouvernance intersectorielle de la promotion de la santé au sein des secteurs publics et privés, c'est-à-dire l'intégration de la promotion de la santé dans les autres politiques publiques. La stratégie fribourgeoise se décline en différents programmes cantonaux thématiques : le Programme cantonal « je mange bien, je bouge bien », le Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT), le Concept Santé à l'école, le Programme cantonal action alcool (en cours d'élaboration) et le Programme cantonal de promotion de la santé mentale (en cours d'élaboration).

En ce qui concerne la prévention du tabagisme, deux programmes cantonaux se sont succédés : sur la période 2009-2013, puis 2014-2017. Leur mise en œuvre a permis de mettre en place dans le canton une prévention du tabagisme systématique, cohérente, durable et équilibrée, intégrant quatre champs d'action (information et sensibilisation, prévention comportementale, prévention structurelle et coordination) ainsi que trois dimensions visées (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt du tabagisme et protection contre la fumée passive).

Le canton mandate le CIPRET Fribourg, centre de compétence cantonal bilingue en matière de prévention du tabagisme, pour la coordination et la mise en œuvre du Programme cantonal de prévention du tabagisme. Le CIPRET s'engage depuis 1999 dans la prévention structurelle et comportementale : il œuvre pour une meilleure connaissance de la nocivité du tabac, pour la protection de la population contre le tabagisme passif, pour empêcher le début de la consommation et encourager l'arrêt du tabagisme. Du point de vue organisationnel, le CIPRET est membre des Ligues de santé du canton de Fribourg, association qui réunit la Ligue fribourgeoise contre le cancer, l'association fribourgeoise du diabète, la Ligue pulmonaire fribourgeoise et le secteur Prévention et promotion de la santé. Le CIPRET est soutenu financièrement par le Fonds de prévention du tabagisme, la Direction de la santé et des affaires sociales, la Loterie romande et les Ligues de Santé du canton de Fribourg (Ligue fribourgeoise contre le cancer, diabètefribourg, Ligue pulmonaire fribourgeoise, secteur Promotion de la santé et prévention).

Afin d'assurer la mise en application des bases légales, plusieurs instances cantonales sont impliquées dans la prévention du tabagisme et collaborent étroitement pour la mise en œuvre du Programme cantonal de prévention du tabagisme : la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), le Service de la santé publique (SSP) et sa Déléguée cantonale à la prévention et promotion de la santé, le Service du Médecin cantonal (SMC), la Direction de la Sécurité et de la justice (DSJ), qui intègre le Service de la Police du commerce, la Direction de l'Instruction publique, de la culture et des sports (DICS), le Bureau inter-directionnel DSAS-DICS pour la santé à l'école et enfin la Direction de l'Economie et de l'Emploi (DEE), qui intègre l'inspectorat du travail.

¹⁸ Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Demaurex A., Graf V. (2017). *Evaluation du programme de prévention du tabagisme du canton de Fribourg 2014-2016*. Bern : KPM

¹⁹ Direction de la santé et des affaires sociales (2017). *Promotion de la santé et prévention. Stratégie cantonale. Perspectives 2030*.

2.1.3 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES : DESCRIPTION ET ÉVALUATION

La mise en œuvre du Programme cantonal de prévention du tabagisme dans le canton de Fribourg est confiée au CIPRET. Sur la période 2014-2017, les activités du CIPRET se sont articulées autour de quatre axes d'intervention : information, sensibilisation et coordination ; empêcher le début de la consommation ; protection contre la fumée passive ; aide à l'arrêt. Les interventions ont été de type structurel ou comportemental.

Le tableau ci-dessous offre une vue d'ensemble des activités du CIPRET pour chaque projet mis en œuvre sur la période 2014-2017, ainsi que les conclusions tirées pour les années à venir. Pour un récapitulatif et une analyse exhaustifs du programme et des projets, se référer au rapport final d'évaluation du programme²⁰.

| Projet : Information, sensibilisation | | |
|---|--|-------------------------------|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise à disposition de matériel d'information destiné aux différents publics, en français et allemand. - Mise à disposition d'une exposition sur le tabagisme et les risques liés à sa consommation. - Mise à jour régulière du site internet en fonction de l'actualité. - Mise à disposition d'informations sur le tabac et les risques liés à sa consommation à l'Espace information-prévention du Quadrant. - Organisation de petites conférences dans les cadres des « Rendez-vous au Quadrant ». - Suivi de la littérature scientifique. - En 2014, organisation d'une conférence sur la cigarette électronique. - Rédaction d'une fact-sheet sur la cigarette électronique. - Formation continue des chargées de prévention du CIPRET - Réponses aux sollicitations des partenaires pour des interventions auprès des publics cibles. - Organisation d'ateliers de sensibilisation en entreprise dans le | <p>Objectifs d'output</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3'000 brochures sont distribuées (flyers d'inscriptions pour les concours non compris). - Des brochures (en français et en allemand) sur la prévention du tabagisme et les prestations du CIPRET sont gratuitement mises à disposition dans l'Espace information-prévention des Ligues de santé du canton de Fribourg ; - 2 à 3 actualités sont publiées sur le site internet du CIPRET ; - 7500 visites sont enregistrées sur le site internet du CIPRET. | Objectifs dépassés |
| | <p>Objectifs d'outcome</p> <ul style="list-style-type: none"> - La totalité des demandes d'information adressées au CIPRET Fribourg sont traitées. - La population du canton, les écoles, les entreprises, les professionnel-le-s de la santé, du social et de l'éducation, les débits de tabac, etc. ont accès à des informations actuelles et de qualité relatives au tabac et au tabagisme. | Objectifs atteints |

²⁰ Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Demaurex A., Graf V. (2017). *Evaluation du programme de prévention du tabagisme du canton de Fribourg 2014-2016*. Bern : KPM

| | | |
|---|---|--|
| cadre du projet Santé en entreprise | - Toutes les situations qui sortent de l'ordinaire sont recensées et des solutions sont trouvées. | |
| <p>Conclusions pour le PCPT 2018-2021</p> <p>Le travail d'information et de sensibilisation sur le tabac en général ou sur des thèmes précis est indispensable car il contribue à une prise de conscience de la problématique du tabagisme au sein de la société. La population fribourgeoise doit pouvoir avoir accès à un centre de compétences en mesure de répondre à ses questions en matière de tabagisme. Ce travail va donc être poursuivi dans les prochaines années, sur la base des outils, compétences et connaissances capitalisées au sein de l'équipe du CIPRET Fribourg. Afin de réaliser cette mission d'information de manière rigoureuse, un suivi des actualités et des avancées scientifiques liées aux nouveaux modes de consommation sera réalisé par le CIPRET.</p> <p>Dans le PCPT 2009-2013, des ressources étaient prévues pour répondre aux sollicitations venant de partenaires pour des interventions auprès de publics cibles. Dans la mesure des ressources disponibles, le CIPRET va continuer de répondre à ces demandes spontanées.</p> | | |

| | | |
|---|--|-------------------------------|
| Projet : Communication | | |
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un concept de communication - Envoi régulier d'une newsletter - Communication dans les médias (communiqués de presse, conférences de presse) - Rapport annuel grand public - Coordination des communications avec la DSAS et création de synergies. | <p>Objectifs d'output</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 à 2 newsletters ; - 1 à 2 communication(s) médias (dont 1 lors de la Journée mondiale sans tabac) ; - 1 rapport annuel grand public ; - 2 articles sur la prévention du tabagisme dans les deux principaux journaux du canton (un francophone et un germanophone). | Objectifs atteints |
| | <p>Objectifs d'outcome</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un concept de communication visant à soutenir les différentes dimensions du programme est élaboré, validé par le COPIL et la Conseillère d'Etat et mis en œuvre. - Le nombre de demandes adressées par les médias au CIPRET reste stable. | Objectifs atteints |
| Conclusions pour le PCPT 2018-2021 | | |

La communication est indispensable pour informer la population sur les thématiques liées au tabac et faire connaître les prestations du CIPRET. Le travail initié durant les quatre dernières années va donc être poursuivi.

Afin d'inscrire la thématique tabac dans une approche multi-thématique de la prévention, les synergies avec les autres thèmes de prévention traitées aux Ligues de santé du canton de Fribourg seront valorisées au niveau de la communication grand public.

| Projet : Formation des multiplicateurs-trices | | |
|---|--|----------------------------------|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Un module de formation a été élaboré. - Un guide destiné aux futur-e-s professionnel-le-s a été élaboré et distribué. - Des formations régulières ont été organisées auprès des étudiant-e-s de la Haute école de travail social, la Haute école de santé Fribourg et de l'Ecole professionnelle sante-social ESSG. | Objectifs d'output <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec la HEDS-FR et la HEF-TS ; - Elaboration du concept d'évaluation détaillé (auto-évaluation et évaluation externe) ; - Développement du module d'intervention pour la Haute école de santé Fribourg d'ici fin 2014. | Objectif atteints |
| | Objectifs d'outcome <i>(Résultats basées sur l'évaluation des cours de l'école professionnelle santé-social ESSG en 2015. Le module de formation a été adapté sur la base des recommandations du rapport d'évaluation d'Addiction Suisse.)</i> <ul style="list-style-type: none"> - 50 % des personnes ayant suivi la formation estiment que l'information transmise leur sera utile dans leur pratique professionnelle. - 3 mois après la formation, 40 % des étudiant-e-s l'ayant suivie connaissent 3 offres de soutien pour l'arrêt du tabagisme (offres cantonales et nationales) - 3 mois après la formation, 50% des étudiant-e-s l'ayant suivie ont une meilleure connaissance du tabagisme et de ses effets : les principales substances contenues dans le tabac ; le potentiel addictif du tabac ; les conséquences du tabagisme actif et passif en matière de santé publique. - 3 mois après la formation, 50% des personnes l'ayant suivie ont pu apporter des solutions à des situations concrètes qu'elles pourraient rencontrer dans leur pratique professionnelle future. | Objectifs partiellement atteints |

Conclusions pour le PCPT 2018-2021

La mise en œuvre de ce projet a mis en évidence la difficulté d'intégrer une nouvelle thématique dans le cursus des Hautes écoles et des écoles professionnelles. Malgré cela, même si l'atteinte de certains objectifs n'a pas pu être mesurée, sensibiliser les futur-e-s professionnel-le-s à la question du tabagisme, les initier aux méthodes d'arrêt ainsi qu'à leur rôle de multiplicateurs dans la prévention du tabagisme est tout à fait pertinent. La formation des multiplicateurs-trices ne fera plus l'objet d'un projet spécifique dans le PCPT 2018-2021, mais constituera une mesure de l'axe information-sensibilisation. Les partenariats construits avec les écoles pourront ainsi être maintenus.

Projet : Aide à l'arrêt

| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
|---|--|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">- Premiers conseils- Entretiens d'orientation- Coachings individuels ou en groupe- Ateliers de sensibilisation à l'arrêt du tabac- Prestations d'aide à l'arrêt en entreprise | Objectifs d'output <ul style="list-style-type: none">- 30 premiers conseils d'aide à l'arrêt ;- 40 séances de soutien (entretiens d'orientation et coachings) ;- 90% des personnes ayant bénéficiées d'une séance de soutien (entretien d'orientation, coaching, interventions de groupes) sont satisfaites de la prestation. | Objectifs dépassés |
| | Objectifs d'outcome <ul style="list-style-type: none">- 50% des participant-e-s qui terminent le coaching stop-tabac sont non-fumeurs/euses au terme de celui-ci.- 20% des personnes qui terminent un coaching stop-tabac sont toujours non-fumeuses 6 mois après. | Objectifs atteints |

Conclusions pour le PCPT 2018-2021

Considérant les demandes toujours croissantes et la nécessité de proposer à la population fribourgeoise une offre régionale de qualité pour les soutenir dans leur démarche d'arrêt du tabac, les prestations d'aide à l'arrêt du CIPRET, complémentaires aux autres offres cantonales et aux offres nationales, continueront d'être proposées dans le prochain programme.

| Projet : Entreprise sans fumée | | |
|---|--|--|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet auprès de responsables RH en 2014. Les années suivantes, aucune démarche n'a été effectuée, faute de financement. - Promotion des prestations du projet au travers du projet Santé en entreprise. - Aucun cours n'a pu être donné. | Objectifs d'output <ul style="list-style-type: none"> - 2 présentations du projet à des responsables des ressources humaines. - 1 cours stop-tabac donné à un groupe. | Non atteint |
| | Objectifs d'outcome <ul style="list-style-type: none"> - 70% des participant-e-s sont non-fumeurs-euses à la fin du cours stop-tabac : - 20-30% des participant-e-s au cours arrêtent durablement du fumer (non-fumeurs-euses une année après la participation au cours stop-tabac) | Non pertinent (aucune cours n'a été donné) |
| Conclusions pour le PCPT 2018-2021 <p>Vu la difficulté à construire des partenariats, le CIPRET a cessé de faire une promotion active du projet « entreprises sans fumée ». Une coach formée est toutefois disponible pour assurer les éventuels mandats dans le canton.</p> <p>Le CIPRET continuera par ailleurs de proposer aux entreprises fribourgeoises des prestations d'aide à l'arrêt dans le cadre du projet Santé en entreprise des Ligues de santé du canton de Fribourg.</p> | | |

| Projet : Concours pour arrêter de fumer | | |
|---|---|-------------------------------|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Relai du concours national à Fribourg. | <ul style="list-style-type: none"> - Voir objectifs nationaux. | |
| Conclusions pour le PCPT 2018-2021 <p>Si le financement de ce projet national est maintenu, la direction opérationnelle évaluera la pertinence et la faisabilité de poursuivre la collaboration.</p> | | |

| Projet : Santé à l'école | | |
|--|---|--|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Communication des résultats de la 2^{ème} enquête concernant le tabagisme dans les écoles. - Participation du CIPRET Fribourg en tant qu'expert cantonal en matière de prévention du tabagisme au groupe d'accompagnement du Bureau santé à l'école. - Collaboration avec le Bureau Santé à l'école - Participation à la rencontre annuelle du Réseau fribourgeois des Ecoles en santé. - Inventaire des outils existants dans les écoles pour la prévention du tabagisme - Développement de modules pédagogiques bilingues sur la thématique tabac et mise à disposition des enseignant-e-s. - Collaboration avec le CIPRET-VAUD pour le projet « tabac miroir du monde » | <p>Objectifs d'output</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CIPRET Fribourg participe de manière active, en tant qu'expert cantonal en matière de prévention du tabagisme, aux 4 séances du groupe d'accompagnement du bureau interdirectionnel DICS-DSAS pour la santé à l'école dont le but est la concrétisation du plan de mesures (issu du concept y relatif), y compris le développement de modules pédagogiques, en partenariat avec les institutions de prévention et de promotion de la santé du canton. - Le CIPRET Fribourg accompagne 1 établissement qui le souhaite dans la mise sur pied d'une politique d'établissement visant la prévention du tabagisme (soit de manière indépendante, soit via le Réseau fribourgeois des écoles en santé). | <p>Le premier objectif est dépassé.</p> <p>Le deuxième objectif est atteint. Des synergies ont été créées avec le projet de prévention par les pairs pour la mise en œuvre. L'ensemble des ressources de ce projet ont été mobilisées pour le développement d'outils pédagogiques.</p> |
| | <p>Objectifs d'outcome</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des séquences pédagogiques sur le tabac, compatibles avec le volet formation générale du Plan d'Etudes romand, et dans une perspective de développement durable (aspects économiques, environnementaux et sociaux) sont intégrées dans la formation des enseignant-e-s et utilisés par ceux-ci avec leurs élèves. - La prévention du tabagisme, au niveau des écoles, est ancrée de manière cohérente dans le plan de mesures du concept cantonal pour la santé à l'école (concept parents, soutien aux établissements etc.). | <p>Atteint</p> |
| <p>Conclusions pour le PCPT 2018-2021</p> <p>Les jeunes vont demeurer un public cible central du PCPT 2018-2021 et les écoles un setting à mobiliser pour les atteindre.</p> <p>La collaboration fructueuse avec le Bureau santé à l'école a permis de mettre à disposition des enseignant-e-s des modules pédagogiques bilingues adaptés à leurs besoins,</p> | | |

performants et répondant aux exigences du Plan d'Etude Romand (PER) et du Lehrplan 21. Il s'agira dans les années à venir de construire sur cette base, de mettre à jour ces outils régulièrement et de veiller à leur large diffusion.

| Projet : Expérience non-fumeur | | |
|--|---|-------------------------------|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du matériel d'information auprès des écoles. - Réalisation d'ateliers de sensibilisation dans les classes. - Prêt de l'exposition sur le tabagisme. - Remise des prix aux classes gagnantes. - Soutien aux classes désinscrites. | <p>Objectifs d'output</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les classes listées par le Service de l'Enseignement obligatoire ont été informées du projet par l'AT ou le CIPRET. - 80 classes participent au concours national - 14 ateliers de sensibilisation sont réalisés dans les classes de la 6ème à la 9ème année de scolarité obligatoire. - L'exposition « Vivre sans tabac » du CIPRET Fribourg, accompagnée d'outils pédagogiques est prêtée à 5 écoles. - Toutes les classes inscrites sont informées des prestations du CIPRET à disposition des écoles. | Objectifs atteints |
| <p>Conclusions pour le PCPT 2018-2021</p> <p>Considérant le succès rencontré dans le canton, la mise en œuvre du projet Expérience non-fumeur sera poursuivie, sous réserve de la prolongation du financement de la part du FPT.</p> | | |

| Projet : Apprentissage sans tabac | | |
|--|---|-------------------------------|
| Réalisations 2014-2015 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <p>Le projet a été mis en œuvre en 2014 et 2015, le financement n'ayant pas été reconduit au-delà. La mise en œuvre a englobé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information des écoles et promotion du concours - Consultations stop-tabac pour les fumeurs-euses | <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les entreprises et écoles professionnelles inscrites sont tenues au courant du projet 3 fois par année. - Tou-te-s les participant-e-s inscrit-e-s comme fumeurs/euses sont contacté-e-s par téléphone et se voient proposer une consultation | Objectifs atteints |

| | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un événement de clôture et remise des prix nationaux et tirage au sort cantonal - Tests de monoxyde de carbone chez les participant-e-s | <p>stop-tabac gratuite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise des prix nationaux et tirage au sort cantonal - 800 apprenti-e-s, 85 entreprises et 6 écoles sont inscrits au projet. - Des tests de CO sont effectués sur 8% des participant-e-s. | |
| <p>Conclusions pour le PCPT 2018-2021</p> <p>Le projet n'étant pas reconduit, le CIPRET va suivre de près les réflexions du groupe de travail national concernant le public cible des apprenti-e-s.</p> | | |

| | | |
|---|---|--------------------------------------|
| <p>Projet : Cool&Clean</p> | | |
| <p>Réalisations 2014-2017</p> | <p>Objectifs</p> | <p>Atteinte des objectifs</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Formations et cours de perfectionnements destinés aux moniteurs-trice, entraîneurs-euses et coach - Organisation de manifestations - Partenariat avec la commune de Bulle - Accompagnement de clubs - Collaboration avec le service des sports du canton de Fribourg à la mise en place des formations des moniteurs-trices et des coachs J+S - Soutien des clubs et fédérations à organiser des manifestations selon les règles Cool&Clean. - Aide à l'organisation de camps Cool&Clean - Promotion du concours « un sport sans fumée » | <p>Objectifs d'output :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le porte-parole cool and clean cantonal entretient une relation directe avec 30 clubs, fédérations et institutions diverses par le biais d'exposés et de discussions - Collaboration avec le Service des Sports - Suivi des membres <p>Objectifs d'outcome :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2016, 10% des clubs sportifs fribourgeois mettent en œuvre le projet (Total clubs sportifs fribourgeois : 786 - 10% : 79) | <p>Objectifs atteints</p> |
| <p>Conclusions pour le PCPT 2018-2021</p> <p>Le projet Cool&Clean sera maintenu jusqu'à la fin 2018 (fin du financement fédéral actuel). Le setting du sport est pertinent pour la prévention du tabagisme. La direction opérationnelle suivra les développements concernant la stratégie « jeunes » du FPT et décidera comment toucher ce setting en fonction des modules proposés par la Confédération.</p> | | |

| Projet : Prévention du tabagisme par les pairs | | |
|---|--|---|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Développement de partenariats avec le Centre ANIM de Bulle et le CO d'Estavayer. - Recrutement des pairs. - Elaboration et organisation des modules de sensibilisation des pairs. - Réalisation des activités artistiques (théâtre et film), encadrées par le CIPRET et un expert artistique. - Organisation des représentations. | <p>Objectifs d'output</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'une séance avec l'association REPER, secteur « Centres d'animation socioculturelle », pour définir les contours de la collaboration ; - Constitution d'un groupe de travail constitué d'un-e ou deux animateurs et animatrices socioculturel-le-s (ASC) et du CIPRET ; - Elaboration du concept d'évaluation (évaluation externe et auto-évaluation) ; - Elaboration du module d'intervention auprès des jeunes. | Objectifs dépassés |
| | <p>Objectifs d'outcome</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes du premier groupe parviennent à s'appropriier les éléments théoriques reçus et à les transmettre aux jeunes du deuxième groupe. Cet objectif sera évalué sur la base des observations des personnes encadrant la création du module par le premier groupe (ASC et/ou CIPRET) ; - Après l'intervention, une modification des représentations du tabac est observée chez 50% des jeunes dans les deux groupes ; - Après l'intervention, 50% des jeunes dans les 2 groupes sont renforcé-e-s dans leur choix d'être non-fumeur/euse. | <p>Les objectifs d'outcome ont fait l'objet d'une évaluation externe réalisée par Addiction suisse dans le cadre de la pièce de théâtre. Celle-ci montre que les jeunes du groupe de pairs ont été renforcés dans leur choix d'être non-fumeurs.</p> <p>L'atteinte des objectifs n'a en revanche pas pu être mesurée chez les jeunes qui ont assisté à la représentation.</p> |
| <p>Conclusions pour le PCPT 2018-2021</p> <p>Même si la prévention par les pairs semble efficace pour le travail auprès des jeunes, elle ne fera pas l'objet d'un projet spécifique dans le cadre du PCPT 2018-2021. Les compétences acquises dans ce domaine par le CIPRET seront cependant mobilisées ponctuellement selon les besoins dans le cadre des interventions auprès des jeunes et dans le développement de nouveaux projets.</p> | | |

| Projet : Interdiction de vente >16 ans | | |
|---|---|----------------------------------|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une formation on-line destinée aux vendeurs-euses est disponible sur le site internet du CIPRET. - Une information été distribuée à tous les points de vente de tabac, rappelant le cadre légal, ainsi que des autocollants. - Des achats tests ont été menés en 2015, selon une méthodologie novatrice (les commerces qui vendaient des cigarettes lors du premier achat-test étaient revisités quelques semaines plus tard). Les responsables des points de vente ont été informés du résultat de l'achat-test réalisé dans leur commerce. <p>Les achats-tests ont fait l'objet d'un rapport complet, rédigé par Addiction suisse et d'une communication aux médias.</p> | <p>Objectifs d'output</p> <ul style="list-style-type: none"> - 530 commerces du canton sont informés en 2014 ; - Une offre de formation pour les points de vente de tabac est proposée aux associations patronales et à 530 commerces du canton ; - 1 article est publié dans les revues des associations patronales. | Objectifs atteints |
| | <p>Objectifs d'outcome</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2015, la vente à un-e jeune de moins de 16 ans est refusée dans au moins 60% des cas. - 30% des commerces qui ont échoué au premier achat-test refusent la vente lors du second. | Objectifs partiellement atteints |
| <p>Conclusions pour le PCPT 2018-2021</p> <p>Les achats tests ont permis de constater une meilleure application de l'interdiction de vente aux jeunes de moins de 16 ans. Cependant, 53% des commerces ont accepté la vente lors du premier passage et parmi ces commerces, un tiers a accepté la vente une deuxième fois lors du second passage des client-e-s mystères. Améliorer le respect de cette loi va donc demeurer une priorité du programme cantonal 2018-2021.</p> <p>La stratégie va cependant être revue. Les achats-tests ne seront pas reconduits (ou éventuellement de manière conjointe à des achats-tests d'alcool), principalement en raison de l'investissement considérable en termes de ressources humaines et financières que cela représente. La collaboration avec la police cantonale et la police de commerce sera en revanche poursuivie et renforcée. Le CIPRET reste par ailleurs à disposition pour répondre aux demandes d'information et de formation des commerces.</p> | | |

| Projet : Restriction de la publicité et du parrainage | | |
|---|---|-------------------------------|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Participation active à l'Observatoires des stratégies marketing de l'industrie du tabac. - Diffusion des résultats. - Organisation d'un « petit déjeuner de la promotion de la santé » - Prise de position cantonale à l'avant-projet LpTab. | Objectifs d'output <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail inter-directionnel (Direction de la santé et des affaires sociales/DSAS et Direction de la sécurité et justice/DSJ) avec le soutien du CIPRET Fribourg - Deux séances de travail ont eu lieu. | Non-atteint |
| | Objectifs d'outcome <ul style="list-style-type: none"> - D'ici à la fin 2016, un projet de modification des bases légales concernant la publicité et le parrainage est élaboré par un groupe de travail inter-directionnel (Direction de la santé et des affaires sociales/DSAS et Direction de la sécurité et justice/DSJ) avec le soutien du CIPRET Fribourg. | Non-atteint |
| Conclusions pour le PCPT 2018-2021 En raison de la mise en consultation de la LPTab, le calendrier et les objectifs du projet a dû être ajusté. Alors que la LPTab a été rejetée par les chambres et renvoyée au Conseil fédéral, cette thématique a été identifiée comme prioritaire pour le PCPT 2018-2021. Le CIPRET œuvrera pour la création de groupes de travail fribourgeois et romands. Les étapes à venir seront définies en fonction du calendrier politique fédéral et cantonal. | | |

| Projet : Protection contre la fumée passive – suivi législatif | | |
|--|---|-------------------------------|
| Réalisations 2014-2017 | Objectifs | Atteinte des objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> - Renseignement et suivi des personnes s'adressant au CIPRET pour des problématiques liées à la fumée passive. - Mise à disposition de badges MoNik. - Clarification du contexte en lien avec la cigarette électronique. | Objectifs d'output <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les demandes concernant la fumée passive adressées au CIPRET sont traitées ou redirigées. - Le CIPRET prend contact avec des organisations patronales ou syndicales afin d'encourager la diffusion d'informations concernant l'obligation | Objectifs atteints |

| | | |
|---|--|---|
| | de l'employeur-euse de protéger ses employé-e-s de la fumée passive et d'informer sur les activités du CIPRET. | |
| | Objectifs d'outcome <ul style="list-style-type: none"> - 50% des organisations contactées ont diffusé une information auprès des employeurs-euses et/ou employé-e-s. | <p>Objectif non atteint.</p> <p>En raison d'une réorientation des ressources, cet objectif n'a pas pu être réalisé.</p> |
| <p>Conclusions pour le PCPT 2018-2021</p> <p>Le suivi législatif concernant la loi sur la fumée passive va se poursuivre avec une priorité sur les problématiques liées au lieu de travail. Le CIPRET suivra et soutiendra l'élaboration des dispositions d'application cantonales concernant la fumée passive sur le lieu de travail. Il restera à disposition du public pour les questions de fumée passive au domicile.</p> | | |

2.1.4 BILAN DU PCPT 2014-2017

À quelques mois du terme du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017, un bilan se dessine, permettant d'identifier les priorités pour l'élaboration du PCPT 2018-2021. Ce bilan se base sur les conclusions de l'évaluation du programme, réalisée en mai 2017 par KPM²¹, et sur les auto-évaluations annuelles réalisées par les partenaires responsables de la mise-en-œuvre.

AU NIVEAU DU PROGRAMME :

- La mise en œuvre du PCPT dans le canton de Fribourg a permis une capitalisation de compétences et savoir-faire dans le domaine de la prévention du tabagisme structurelle et comportementale.
- Les deux programmes de prévention du tabagisme successifs – 2009-2013 et 2014-2017 – ont favorisé la mise en place d'une prévention du tabagisme systématique, cohérente, équilibrée et durable dans les différentes dimensions visées (empêcher le début de la consommation, aide à l'arrêt, protection contre la fumée passive) auprès de tous les groupes cibles prioritaires.
- Le déploiement du programme sur 4 ans a permis la mise en place d'une méthodologie de travail sur le long terme : évaluation des besoins d'intervention, définition d'objectifs, évaluation et gestion de la qualité.
- Le programme a renforcé le rôle du CIPRET en tant que centre de compétence cantonal en matière de prévention du tabagisme auprès de la population, des partenaires et des institutions cantonales. Les collaborations existantes avec les acteurs cantonaux ont pu être consolidées et de nouveaux partenariats ont pu être créés. Le CIPRET Fribourg est maintenant inscrit dans un solide réseau de partenaires cantonaux, inter-cantonaux et nationaux, et dispose d'un réseau d'expert-e-s d'horizons variés, qui peuvent être sollicités selon les besoins.
- Grâce à un important travail de communication, la visibilité des thématiques liées au tabac a été renforcée dans le canton.

AU NIVEAU DES PROJETS :

Les progrès constatés :

- L'atteinte des objectifs au niveau de la prévention comportementale est excellente. Dans ce cadre-là, de nombreux groupes cibles ont pu être atteints : fumeurs-euses, apprenti-e-s, jeunes, multiplicateurs-trices.
- Les projets de type III (« prévention par les pairs » et « formation des multiplicateurs-trices ») ont renforcé la prévention comportementale et introduit des approches novatrices et originales dans le domaine de la prévention du tabagisme, tout en développant les compétences de l'équipe.
- L'Observatoire des stratégies marketing de l'industrie du tabac a révélé l'ampleur de la publicité en Romandie. Ces résultats seront utiles dans les années à venir pour construire une argumentation en faveur d'une restriction de la publicité.
- Une nette amélioration du respect de la loi sur l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans a pu être constatée grâce aux achats-tests. La méthodologie adoptée a permis une importante avancée dans ce domaine et le développement de collaborations nécessaires avec la police du commerce et la police cantonale.
- Les prestations d'aide à l'arrêt proposées par le CIPRET ont fait leurs preuves en termes d'efficacité. Très sollicitées, elles semblent répondre à un réel besoin de la population.

²¹ Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Demaurex A., Graf V. (2017). *Evaluation du programme de prévention du tabagisme du canton de Fribourg 2014-2016*. Bern : KPM

- Grâce à la collaboration avec le projet Santé en entreprise des Ligues de santé, des prestations d'aide à l'arrêt ont pu être proposées dans les entreprises fribourgeoises.

Les lacunes constatées :

- La législation concernant la publicité pour les produits du tabac n'a pas évolué. L'échec de la LPTab devant les chambres fédérales a retardé la réalisation des mesures prévues au niveau cantonal. Les objectifs dans ce domaine n'ont pas pu être atteints.
- Une ordonnance sur la fumée passive sur le lieu de travail avait été annoncée pour la période de mise en œuvre du programme, sans être concrétisée. Il n'a par ailleurs pas été possible de créer des partenariats avec les acteurs en charge du contrôle du respect de la législation relative à la fumée passive sur les lieux de travail. Aucune avancée significative dans ce domaine n'a donc pu être constatée.

2.1.5 BESOINS D'INTERVENTION POUR LE PROGRAMME CANTONAL DE PRÉVENTION DU TABAGISME 2018-2021

Le bilan du Programme cantonal fribourgeois de prévention du tabagisme 2014-2017 est très positif. Les succès de la prévention, notamment du tabagisme, ne pouvant pas être mesurés en termes de baisse de prévalence à court terme, il est légitime d'estimer que les besoins d'intervention en termes de prévention du tabagisme pour le canton de Fribourg sont similaires à ceux identifiés il y a quatre ans.

INFORMER ET SENSIBILISER

Les thématiques liées au tabac sont régulièrement d'actualité – l'arrivée dans les commerces de la cigarette électronique et des dispositifs de tabac à chauffer en est la preuve. Il est par conséquent nécessaire de maintenir dans le canton de Fribourg un centre de compétence pour les questions liées au tabac qui puisse fournir une information pertinente et de qualité.

Le CIPRET Fribourg continuera dans les années à venir d'endosser ce rôle et de mobiliser son réseau, ainsi que les différents canaux de communication à sa disposition pour fournir à la population fribourgeoise, aux différents groupes cibles et aux médias une information de qualité, rigoureuse, basée sur les évidences scientifiques.

RENFORCER LA PRÉVENTION STRUCTURELLE

Alors que l'efficacité d'une interdiction totale de la publicité pour les produits du tabac a été démontrée et qu'une telle mesure structurelle est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé, le canton de Fribourg accuse un important retard en la matière. Un travail conséquent d'information, de coordination et de mise en réseau sera nécessaire dans les années à venir afin de préparer le terrain en vue d'un changement législatif. L'interdiction de la publicité pour les produits du tabac constitue une thématique prioritaire du PCPT 2018-2021.

Dans le domaine de la protection contre la fumée passive, l'accent sera mis sur le respect de la loi sur les lieux de travail.

Finalement, en ce qui concerne l'accessibilité du tabac aux moins de 16 ans, le travail initié avec les achats-tests pour un plus grand respect de la loi va être poursuivi. Les achats-tests ne seront pas reconduits ; il s'agira plutôt de renforcer les collaborations avec la police du commerce et la police cantonale.

De manière générale, le développement des conditions cadres en matière de prévention du tabagisme constituera un axe fort du PCPT 2018-2021. Une partie des ressources du PCPT seront mobilisées pour le développement de cet axe, afin d'informer le public et les politiques, créer les partenariats nécessaires et effectuer le travail de lobbying requis pour les trois domaines de prévention structurelle que sont la publicité pour les produits du tabac, la protection contre la fumée passive et le respect de l'interdiction de vente. À

noter toutefois que les avancées dans ce domaine sont en grande partie dépendantes de facteurs externes, notamment politiques.

ENCOURAGER L'ARRÊT DU TABAGISME

Un quart de la population fume dans le canton de Fribourg et parmi ces personnes, près de la moitié exprime le souhait d'arrêter. Il est donc important que la population fribourgeoise ait accès à des conseils et des offres de soutien de qualité en matière d'aide à l'arrêt sur le terrain. Le CIPRET dispose d'excellentes compétences et connaissances dans ce domaine et offre depuis de nombreuses années des prestations accessibles à tou-te-s et dont l'efficacité a été prouvée. Cette offre, complémentaire aux offres d'aide à l'arrêt déployées au niveau national, sera maintenue dans le cadre du PCPT 2018-2021.

EMPÊCHER LE DÉBUT DE LA CONSOMMATION (PRÉVENTION COMPORTEMENTALE)

Près de 70% des fumeurs et fumeuses ont commencé à fumer de manière quotidienne avant l'âge de 20 ans et un fumeur ou une fumeuse sur deux avant l'âge de 18 ans²². Les jeunes représentent donc un public cible incontournable de la prévention du tabagisme. La prévention comportementale a été un axe important du PCPT 2014-2017, avec succès puisque les objectifs ont été largement atteints dans ce domaine.

L'offre de base pour la sensibilisation des jeunes est maintenue. Dans ce sens, les prestations pour les écoles seront garanties et le CIPRET poursuivra les relations avec le Bureau santé à l'école DICS-DSAS. De la même manière, le CIPRET restera à disposition des institutions spécialisées et entreprises formatrices pour des interventions ponctuelles adaptées à leurs besoins. Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) est actuellement en train de repenser sa stratégie pour le public cible des jeunes qui se concrétisera par un nouveau Programme pour l'enfance et la jeunesse 2018-2025. Dans cette attente, le financement de nouveaux projets spécifiques pour les jeunes est gelé. En raison de ces changements, aucun projet spécifique pour un public jeune (par exemple les apprenti-e-s) n'est pour l'instant proposé dans le cadre du PCPT 2018-2021. La direction opérationnelle étudiera la possibilité de mettre en œuvre les projets nationaux qui seront proposés et soumettra, le cas échéant, des demandes de financement pour des projets spécifiques auprès du FPT.

De manière générale, les objectifs auprès de ce public cible sont la sensibilisation, l'information, ainsi que le renforcement des compétences d'action et de l'estime de soi.

S'INSCRIRE DANS UNE APPROCHE MULTITHÉMATIQUE DE LA PRÉVENTION

Afin de s'inscrire dans la ligne de la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention, le Programme cantonal de prévention du tabagisme va laisser la porte ouverte aux approches multithématiques et favoriser dans la mesure du possible les liens avec les thématiques « alimentation », « activité physique », « alcool » et « santé mentale ». Dès 2018, le CIPRET intégrera le secteur Prévention et promotion de la santé des Ligues de santé du canton de Fribourg. Ce changement organisationnel va favoriser les synergies entre les différentes thématiques de prévention aux Ligues de santé et ouvrir la porte à une réflexion plus transversale de la prévention.

Un autre défi du PCPT 2018-2021 sera le rapprochement des thématiques « tabac » et « addiction dans le canton de Fribourg. Les synergies avec le domaine des addictions seront donc mises en évidence et valorisées autant que possible.

2.1.6 NOUVELLES CONDITIONS CADRES POUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES CANTONAUX

En janvier 2017 sont entrées en vigueur les nouvelles conditions cadre du Fonds de prévention du tabagisme (FPT) pour le financement des programmes cantonaux. Dès lors, le FPT finance uniquement le pilotage des programmes et non plus les projets ou mesures spécifiques. Ces changements ont des répercussions majeures

²² Gmel G., Kuendig H., Notari L., Gmel C. (2016). *Monitoring suisse des addictions : consommation d'alcool, tabac et drogues illégales en Suisse en 2015*. Addiction Suisse, Lausanne, Suisse

sur le programme fribourgeois qui voit ses ressources diminuées de plus de 20%. Bien que le canton souhaite poursuivre la politique de prévention mise en place ces dernières années, la baisse des ressources fédérales a un impact direct sur les mesures de prévention proposées et les prestations de soutien offertes à la population fribourgeoise. Ainsi, les mesures visant à améliorer l'application de l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans ont été revues à la baisse et les achats-test tabac ne pourront pas être reconduits. De la même manière, les mesures concernant la fumée passive ont dû être réduites, diminuant ainsi le soutien pour la population toujours exposée à la fumée passive ainsi que les mesures visant à renforcer le contrôle de l'application du cadre légal existant.

Finalement, les projets novateurs pour le public cible des jeunes ont dû être supprimés. Pour ce public, le programme cantonal pourra uniquement poursuivre les prestations de base proposées aux écoles, entreprises formatrices et institutions spécialisées. Le CIPRET Fribourg suivra attentivement le développement du Programme pour l'enfance et la jeunesse 2018-2025 du FPT et étudiera la possibilité de mettre en œuvre les projets et modules nationaux qui pourront être proposés dans le cadre de ce Programme. La direction opérationnelle soumettra, le cas échéant, des demandes de financement pour des projets spécifiques multithématiques (en partenariat avec d'autres institutions ou cantons) auprès du FPT.

3 OBJECTIFS ET MESURES

3.1 SITUATION RECHERCHÉE PAR LE PROGRAMME

3.1.1 VISION

La vision à long terme du PCPT 2018-2021 est la suivante :

« Le canton de Fribourg offre un cadre de vie qui favorise l'adoption de comportements favorables à la santé en matière de consommation tabagique. Le Programme cantonal de prévention du tabagisme favorise l'apparition de nouvelles normes sociales et législatives bénéfiques pour la santé, contribue à dénormaliser la consommation des produits du tabac et suit l'apparition de nouveaux modes de consommation. »

3.1.2 OBJECTIFS D'IMPACT DU PROGRAMME

Les objectifs d'impact du programme sont les suivants :

- *Améliorer des connaissances liées aux méfaits du tabac dans la population fribourgeoise.*
- *Réduire du nombre de fumeurs et fumeuses dans la population fribourgeoise, notamment chez les jeunes.*
- *Améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac et à une réduction de l'exposition à la fumée passive.*
- *Développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie MNT.*

3.1.3 MODÈLE D'IMPACT DU PROGRAMME

| Mesures | Output | Outcome | Objectifs du programme | Objectifs stratégie MNT |
|---|--|---|--|---|
| Information, sensibilisation et communication | <p>En réponse aux demandes, 3 ateliers d'information-sensibilisation sont dispensés (hors public jeune).</p> <p>1 formation est proposée aux (futur-e-s) professionnel-le-s susceptibles de jouer le rôle de multiplicateurs-trices.</p> <p>1 café-échange sur une thématique liée au tabac est organisé dans le cadre des Rendez-vous au Quadrant.</p> <p>1 concept de communication du programme est élaboré et le planning annuel des communications est préparé.</p> <p>2 newsletters sont envoyées.</p> <p>1 rapport d'activité grand public est rédigé et diffusé largement.</p> <p>1 communiqué de presse est envoyé aux médias cantonaux sur un thème d'actualité ou un projet de prévention du tabagisme.</p> <p>1 information sur les prestations d'aide à l'arrêt du tabagisme est donnée à l'ensemble des collaborateurs-trices du Ligues de santé en contact avec les malades.</p> <p>Un rappel des prestations du CIPRET en matière d'aide à l'arrêt est effectué auprès des pneumologues fribourgeois, des médecins généralistes et des pharmaciens-ne-s.</p> | <p><i>La population fribourgeoise francophone et germanophone est informée des méfaits du tabagisme et des dernières données scientifiques dans ce domaine.</i></p> <p><i>Les prestations du CIPRET sont connues de la population fribourgeoise.</i></p> <p><i>Les multiplicateurs-trices sont formés sur les notions de base de la prévention du tabagisme.</i></p> | <p>Améliorer des connaissances liées aux méfaits du tabac dans la population fribourgeoise.</p> | |
| Prévention structurelle | <p>Publicité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un groupe de travail est créé. - un plan d'action cantonal est élaboré <p>Interdiction de vente aux moins de 16 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une rencontre a lieu chaque année avec la police du commerce - une rencontre a lieu chaque année avec la police cantonale. - un plan d'action est élaboré. <p>Fumée passive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un processus de gestion des plaintes est élaboré. | <p><i>Des progrès sont faits vers une restriction de la publicité pour les produits du tabac.</i></p> <p><i>Il est plus difficile pour les jeunes de se procurer du tabac en l'achetant.</i></p> <p><i>Les situations d'exposition à la fumée passive sur le lieu de travail sont plus rares.</i></p> | <p>Réduire du nombre de fumeurs et fumeuses dans la population fribourgeoise, chez les jeunes en particulier.</p> | <p>Plus de personnes restent en bonne santé ou bénéficient d'une qualité de vie élevée en dépit d'une maladie chronique.</p> |
| Prévention comportementale | <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de sensibilisation dans les écoles - Ateliers dans les institutions pour jeunes en situation de vulnérabilité - Ateliers dans les entreprises formatrices et écoles professionnelles - Mise en œuvre du projet Cool&Clean - Mise en œuvre du projet Expérience non-fumeur - Mise à jour régulière des outils pédagogiques à disposition des enseignant-e-s - Autres projets ou modules nationaux (à développer) | <p><i>Les jeunes sont mieux informés des risques liés au tabac.</i></p> <p><i>Moins de jeunes commencent à fumer.</i></p> | <p>Améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac et à une réduction de l'exposition à la fumée passive.</p> | <p>Moins de personnes souffrent de maladies non transmissibles évitables ou décèdent prématurément.</p> |
| Aide à l'arrêt | <p>120 brefs conseils</p> <p>30 séances de soutien stop-tabac</p> <p>1 cours de groupes (y compris cours de groupe en entreprise)</p> <p>90% des personnes ayant bénéficié d'une séance de soutien (entretien d'orientation, coaching, cours de groupes) sont satisfaites de la prestation.</p> <p>4 intervention du CIPRET dans le cadre du cours « Ambulante Pulmonale Rehabilitation ».</p> | <p><i>Les fumeurs et fumeuses reçoivent des informations de qualité et sont orientés vers les ressources de soutien adéquates.</i></p> <p><i>Les fumeurs et fumeuses sont encouragés à arrêter de fumer</i></p> <p><i>Les fumeurs et fumeuses ont accès à des prestations d'aide à l'arrêt de qualité, basées sur les évidences scientifiques.</i></p> <p><i>50% des personnes qui terminent un coaching stop-tabac ou un cours stop-tabac en groupe sont non-fumeuses au terme de celui-ci.</i></p> <p><i>20% des personnes qui terminent un coaching stop-tabac ou un cours stop-tabac en groupe sont toujours non-fumeuses 6 mois après.</i></p> | <p>Développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie MNT.</p> | <p>Quel que soit leur statut socio-économique, les personnes sont encouragées à adopter des styles de vie sains dans un environnement favorable à la santé.</p> |

3.2 GROUPES CIBLES

Les habitant-e-s du canton de Fribourg fumeurs-euses ou non, sont au centre du Programme de prévention du tabagisme fribourgeois. D'autres groupes cibles, plus spécifiques, sont ensuite distingués :

- Les jeunes représentent une population cible importante pour le PCPT 2018-2021. En plus des interventions de type comportemental, un travail sera réalisé au niveau structurel pour une réglementation de la publicité et une plus grande application de l'interdiction de vente aux moins de 16 ans.
- Des mesures et actions seront destinées spécifiquement aux fumeurs et fumeuses au travers des prestations d'aide à l'arrêt du tabagisme. En parallèle, il s'agira de renforcer le réseau au niveau cantonal, afin de créer des synergies avec des partenaires en matière d'aide à l'arrêt, notamment dans le domaine des addictions.
- Pour tout le volet structurel du programme, les personnes d'influence constitueront un public cible important.
- Le programme prévoit de poursuivre les formations des multiplicateurs et multiplicatrices des messages de prévention que sont les étudiant-e-s et les professionnel-le-s du domaine social, sanitaire et éducatif, afin qu'ils puissent une fois actifs professionnellement intégrer ces informations à leur pratique professionnelle (empêcher le début de la consommation et/ou encourager l'arrêt du tabagisme) et ainsi contribuer à la dénormalisation de l'usage du tabac.
- Avec des mesures et prestations pour les entreprises (information, protection contre la fumée passive, aide à l'arrêt), ainsi que le suivi de la loi sur la protection contre la fumée passive sur le lieu de travail, le PCPT 2018-2021 ciblera de manière spécifique la population active du canton.
- Les besoins des populations vulnérables, notamment les jeunes en difficultés, les populations migrantes et les personnes souffrant de poly-dépendances sont également prises en considération dans le programme de prévention du tabagisme 2014-2017. Il s'agira de répondre aux demandes spécifiques émanant des différentes institutions du canton et d'intégrer ces populations de manière transversale dans les différentes mesures du programme.

3.3 EGALITÉ DES CHANCES

En matière de prévention et promotion de la santé, une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de vulnérabilité dans l'optique de réduire les inégalités au niveau de la répartition des ressources en matière de santé. Les situations de vulnérabilité peuvent être temporaires ou sur le long terme. La vulnérabilité en matière de santé est causée par une multitude de facteurs : faible niveau de formation, non-compréhension des langues nationales, difficultés économiques, etc. Pour ces personnes en situation de vulnérabilité, des offres adaptées et accessibles doivent être proposées.

Le PCPT 2018-2021 tient compte de la promotion de l'égalité des chances en matière de santé. Si aucun projet spécifique ne ciblera les populations vulnérables, le CIPRET veillera au travers de chacune des mesures et projets à tenir compte de ces populations de manière ciblée et adéquate. Cela passera notamment par la formation de futur-e-s professionnel-le-s dans le domaine de la santé et du social (qui seront dans le cadre de leur pratique professionnelle en contact avec des populations vulnérables), par la mise à disposition de brochures d'information dans différentes langues ou encore par le développement de partenariats avec des institutions fribourgeoises en contact direct avec les populations vulnérables, notamment le Centre fribourgeois de santé sexuelle et les partenaires du domaine des addictions.

3.4 DOMAINES D'ACTION & DIMENSIONS VISÉES

Les mesures proposées dans le cadre du PCPT 2018-2021 s'inscrivent dans trois dimensions (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt et protéger contre le tabagisme passif) et quatre domaines d'action (coordination et collaboration, prévention comportementale, information et sensibilisation, protection de la santé et réglementation du marché). Il s'agit des mêmes dimensions et domaines d'action que dans le précédent programme cantonal, ce qui garantit le maintien d'un équilibre et d'une continuité dans la mise en œuvre de la prévention du tabagisme au niveau fribourgeois.

| | | <i>Dimensions visées</i> | | |
|--------------------------|---|---|--|---|
| | | Empêcher le début de la consommation de tabac | Encourager à cesser la consommation de tabac | Protéger contre le tabagisme passif |
| Domaines d'action | Coordination et collaboration | <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et coordination du programme - Mise en réseau, développement et maintien des partenariats - Evaluation des projets et du programme | | |
| | Prévention comportementale | <ul style="list-style-type: none"> - Prestations pour les écoles, enseignant-e-s et élèves - Interventions pour les écoles professionnelles et les entreprises formatrices - Interventions dans les institutions pour jeunes en situation de vulnérabilité - Expérience non-fumeur - Cool&Clean - Midnight Sport | <ul style="list-style-type: none"> - Prestations d'aide à l'arrêt | |
| | Information et sensibilisation | <ul style="list-style-type: none"> - Centre de compétences et de documentation - Information de la population sur le tabagisme et ses conséquences - Soutien et information aux personnes exposées à la fumée passive - Communication - Maintien des connaissances - Formation des multiplicateurs et multiplicatrices - Ateliers d'information-sensibilisation dans les entreprises, communes ou auprès des commerçant-e-s. - Participation aux projets transversaux des Ligues de santé du canton de Fribourg | | |
| | Protection de la santé et réglementation du marché | <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une stratégie fribourgeoise et romande pour une réglementation de la publicité pour les produits du tabac. - Interdiction de vente <16 ans : suivi législatif | | <ul style="list-style-type: none"> - Loi sur la fumée passive : suivi législatif |

3.5 MESURES

3.5.1 INFORMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION

| | |
|---------------------------------|--|
| Besoin d'intervention | <p>Un travail d'information et de sensibilisation est nécessaire à tout programme de prévention du tabagisme. Celui-ci est effectué auprès de la population fribourgeoise dans son ensemble, des groupes cibles spécifiques, ainsi que des partenaires cantonaux. Ce travail couvre les trois dimensions visées par le PCPT (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt, protéger contre le tabagisme passif).</p> <p>En tant que centre de compétences cantonal en matière de prévention du tabagisme, le CIPRET Fribourg propose aux habitant-e-s du canton, aux écoles, aux entreprises, aux professionnel-le-s de la santé, du social et de l'éducation, aux débits de tabac, ainsi qu'aux autres groupes cibles des informations et des conseils sur des questions générales liées au tabagisme. Ceux-ci sont dispensés par des spécialistes, basés sur les évidences scientifiques et communiqués via différents canaux de communication. Le CIPRET répond également de manière ciblée aux demandes qui lui sont adressées, notamment de la part des médias.</p> <p>Toutes les activités d'information, de sensibilisation et de communication sont réalisées en français et en allemand. En plus de la traduction de l'ensemble du matériel d'information et des outils de communication, ceux-ci sont selon les besoins adaptés aux particularités régionales.</p> |
| Groupe cible | Grand public, médias, jeunes, entreprises, écoles, professionnel-le-s de la santé, de l'enseignement et du social. |
| Objectifs spécifiques du projet | <ul style="list-style-type: none"> - <i>La population fribourgeoise est informée des méfaits du tabagisme et des dernières données scientifiques dans ce domaine.</i> - <i>Les prestations du CIPRET sont connues de la population fribourgeoise.</i> - <i>Les multiplicateurs et multiplicatrices sont formés sur les notions de base de la prévention du tabagisme.</i> |
| Indicateurs (par année) | <ul style="list-style-type: none"> - En réponse aux demandes, 3 ateliers d'information-sensibilisation sont dispensés (hors public jeunes). - 1 formation est proposée aux professionnel-le-s ou futur-e-s professionnel-le-s susceptibles de jouer le rôle de multiplicateurs-trices. - 1 café-échange sur une thématique liée au tabac est organisé dans le cadre des Rendez-vous au Quadrant. - 1 concept de communication du programme est élaboré et le planning annuel des communications est préparé. - 2 newsletters sont envoyées. - 1 rapport d'activité grand public annuel est rédigé et diffusé largement. - 1 communiqué de presse est envoyé aux médias cantonaux sur un thème d'actualité ou un projet de prévention du tabagisme. - 1 information est donnée à l'ensemble du personnel des Ligues de santé en contact avec les malades concernant les prestations d'aide à l'arrêt du tabagisme. - Un rappel des prestations du CIPRET en matière d'aide à l'arrêt est effectué auprès des pneumologues fribourgeois, des médecins généralistes et des pharmaciens-ne-s. |
| Mesures | <p>Mise à disposition de documentation et d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux demandes d'information de l'ensemble de la population et des institutions fribourgeoises en matière de tabac/tabagisme, en français et en |

allemand.

- Organisation d'ateliers bilingues sur demande, traitant de thématiques liées au tabac, adaptés aux différents publics (entreprises, commerçant-e-s, etc.).
- Lorsqu'une nouvelle thématique émerge dans le débat public (p.ex. cigarette électronique, dispositifs de tabac à chauffer), mise à disposition dans les meilleurs délais d'une information pertinente et basée sur les évidences scientifiques.
- Selon les besoins, conception et diffusion sur supports papier ou électroniques de matériel d'information bilingue.
- Diffusion de la documentation multilingue du projet de la Ligue pulmonaire suisse « Rauchfreie Luft Gesunde Kinder ».
- Vulgarisation des connaissances scientifiques et diffusion via les différents canaux.
- Acquisition et mise à disposition de livres et matériel pédagogique.

Formation des multiplicateurs et multiplicatrices

- Offre de formation orientée vers des solutions pratiques et répondant aux besoins des professionnel-le-s ou des futur-e-s professionnel-le-s dans le domaine de la santé et du social.
- Prestations d'information "sur mesure" à toute institution demandeuse, plus spécifiquement à celles en charge de personnes en situation de vulnérabilité.
- Projet Midnight Sport : Intervention dans le cadre de la formation des coachs, afin de renforcer leurs connaissances au niveau de la thématique tabac.

Participation aux projets transversaux des Ligues de santé du canton de Fribourg :

- Mise à disposition de documentation bilingue sur la thématique « tabac » à l'Espace information – prévention du Quadrant.
- Organisation régulière d'ateliers d'information dans le cadre des Rendez-vous au Quadrant²³.
- Réalisation des prestations liées au tabac dans le cadre du projet « Santé en entreprise »²⁴ : information sur le tabagisme actif et passif, ateliers sur les risques liés au tabagisme actif et passif.

Maintien des connaissances :

- Suivi de la littérature scientifique dans le domaine du tabagisme (épidémiologie, modes de consommation, conséquences sanitaires, enjeux sociaux et politiques, prévention structurelle, prévention comportementale, protection de la santé, régulation du marché, etc.) et capitalisation du savoir à l'interne.
- Formation continue spécifique des chargées de prévention du CIPRET.

²³ Les « Rendez-vous au Quadrant » sont un programme bisannuel d'activités en tous genres sur des thèmes de santé, sur des thématiques de santé ou de prévention, organisé par les Ligues de santé du canton de Fribourg.

²⁴ Le projet *Santé en entreprise* propose aux entreprises du canton un catalogue d'offres de prestations centrées sur la prévention et le dépistage précoce des maladies chroniques les plus fréquentes. Les activités décrites ci-dessus sont incluses dans ce catalogue de prestations, sous le volet « Vie sans tabac ». Elles s'ajoutent aux autres prestations proposées par le CIPRET dans ce cadre-là, décrite dans les fiches de projet *Protection contre la fumée passive – suivi législatif* et *Entreprise sans fumée*.

Communication :

- Elaboration d'un plan annuel de communication.
- Coordination des communications avec la DSAS.
- Renforcement des synergies en matière de communication avec la Ligue fribourgeoise contre le cancer, la Ligue pulmonaire fribourgeoise, diabètefribourg et le secteur Prévention & promotion de la santé des Ligues de santé.
- À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, diffusion d'un communiqué de presse sur une thématique d'actualité liée au tabac.
- Rédaction et diffusion d'un rapport annuel grand public. Le rapport grand-public du programme cantonal de prévention du tabagisme sera intégré dans le rapport Prévention et promotion de la santé des Ligues de santé.
- Mise à jour régulière du site internet bilingue.
- Intégration des actualités liées au tabac et des activités du CIPRET dans la newsletter du secteur Prévention et promotion de la santé des Ligues de santé. Diffusion de la newsletter auprès de la population et des partenaires de la prévention du tabagisme.
- Communication médias : communiqués de presse, conférence de presse, réponse aux sollicitations des médias.
- Utilisation des nouvelles technologies dans les moyens de communication pour atteindre le public cible.

Réflexion sur une approche multithématique de la prévention

Dès 2018, le CIPRET rejoindra le secteur Prévention et promotion de la santé au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg. Ce changement organisationnel ouvrira une réflexion quant aux possibles synergies entre les différentes thématiques de prévention et promotion de la santé (alimentation, activité physique, tabac, qualité de l'air, prévention des cancers, des apnées du sommeil, de la BPCO) et permettra d'établir une planification annuelle commune à tout le domaine de la prévention. La réflexion portera notamment sur la création de canaux de communication communs (newsletter, site internet, page Facebook, etc.) et la réalisation d'actions de prévention multithématiques.

| | | | |
|-------------|--|-----|------------|
| Financement | Frais de personnel (heures, EPT) : 1853 heures | CHF | 194'375.05 |
| | Frais de matériel | CHF | 31'200.00 |
| | Prestations de tiers | CHF | 5'200.00 |
| | Coût total | CHF | 230'775.05 |

3.5.2 PRÉVENTION STRUCTURELLE

Besoin
d'intervention

a) Publicité

Le canton de Fribourg fait partie des cantons ayant apporté qu'une faible restriction supplémentaire à la législation fédérale sur les produits du tabac²⁵. La publicité pour ces produits est donc interdite dans les cinémas et les médias uniquement et reste autorisée dans l'espace publique, les manifestations culturelles et sportives, les points de vente, etc.

L'Observatoire des stratégies marketing pour les produits du tabac²⁶ a révélé d'une part l'omniprésence de la publicité en Suisse romande (dans les points de vente, les bars, les cafés, les boîtes de nuit, les festivals, les événements privés, les réseaux sociaux, les médias, le cinéma et l'espace public) et d'autre part la créativité des techniques utilisées, des techniques qui ciblent tout particulièrement les jeunes.

L'Observatoire conclut que « face à l'omniprésence des stratégies marketing pour les produits du tabac et au fait qu'elles ciblent principalement les jeunes, une interdiction globale de toute la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage est un moyen efficace pour diminuer la consommation de tabac »²⁷.

L'interdiction globale de la publicité, de la promotion et du parrainage pour les produits du tabac est une mesure centrale de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT, art. 13), dont l'efficacité a été démontrée.

b) Interdiction de vente < 16 ans

La vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans est interdite dans le canton de Fribourg depuis le 1^{er} janvier 2009 (art.31 de la Loi sur l'exercice du commerce²⁸). Pourtant, cette loi n'est que partiellement appliquée : en 2015, 47% des achats-tests de cigarettes par des jeunes de 14 ou 15 ans ont débouché sur une vente dans le canton de Fribourg²⁹. Même si ce résultat présente une amélioration par rapport aux achats tests menés en 2009 et 2011 (respectivement 81.4% et 63.0% d'acceptation), on ne peut aujourd'hui considérer que cette loi est correctement appliquée dans le canton de Fribourg.

Considérant que l'accessibilité au tabac – tant réelle que perçue³⁰ – influe fortement sur la consommation des jeunes, le canton de Fribourg ne peut se satisfaire d'une application partielle et laxiste de la loi sur l'interdiction de la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans. Une application rigoureuse est requise pour que le résultat escompté – une diminution du tabagisme juvénile – puisse être observé.

c) Fumée passive

Dans le canton de Fribourg, il est interdit de fumer dans tous les lieux accessibles au public, qu'il s'agisse de locaux cantonaux, communaux ou privés. Pourtant, de nombreux travailleurs et travailleuses déclarent être exposé-e-s à la fumée passive sur leur lieu de travail : 19.3% des hommes de 15 à 34 ans et 9.1% des femmes du même âge, respectivement 12.1% et

²⁵ Office fédéral de la santé publique : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/sucht/tabak/tabakpolitik-kantone.html> (consulté le 07.06.2017)

²⁶ Observatoire marketing pour les produits du tabac : <http://www.observatoire-marketing-tabac.ch/> (consulté le 22.06.2017)

²⁷ Ibid.

²⁸ Loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/572?locale=fr> (Consulté le 07.06.2017).

²⁹ Astudillo, M., Kuendig, H. (2016). *Interdiction de vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg : résultats des achats-tests 2014 et du suivi à quatre mois*. Lausanne : Addiction Suisse.

³⁰ Doubeni C. A. et al. (2008). *Perceived Accessibility as a Predictor of Youth Smoking*. In *Annals of Family Medicine*, juillet 2008, 6(4), pp. 323-330.

| | |
|---|---|
| | 4.2% chez les 35-49 ans et 7.9%/3.3% chez les 50-65 ans. L'exposition à la fumée passive sur le lieu de travail constitue par conséquent un enjeu de santé publique particulièrement important. |
| Groupes cibles | Population fribourgeoise, jeunes, population vulnérables, population active, politicien-ne-s |
| Setting | Espaces publics, commerces, lieux de travail. |
| Objectifs spécifiques du projet | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Des progrès sont faits vers une restriction de la publicité pour les produits du tabac.</i> - <i>Il est plus difficile pour les jeunes de moins de 16 ans de se procurer du tabac en l'achetant.</i> - <i>Les situations d'exposition à la fumée passive sur le lieu de travail sont plus rares.</i> |
| Indicateurs (pour la période 2018-2021) | <p>Publicité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un groupe de travail est créé. - Un plan d'action cantonal est élaboré. <p>Interdiction de vente aux moins de 16 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une rencontre a lieu chaque année avec le Service de la Police du commerce. - Une rencontre a lieu chaque année avec le Police cantonale. - Un plan d'action a été élaboré <p>Fumée passive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un processus pour la gestion des plaintes et de non-conformité est élaboré. |
| Mesures pour atteindre les objectifs | <p>a) Publicité</p> <p>Développement d'une stratégie fribourgeoise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise sur pied d'un groupe de travail fribourgeois chargé de mener une réflexion sur la réglementation de la publicité pour les produits du tabac dans le canton. - Réalisation d'une étude de faisabilité pour une restriction de la publicité pour les produits du tabac au niveau cantonal éventuellement intercantonal. - Selon les résultats de l'étude de faisabilité, élaboration d'un plan d'action visant à restreindre voire interdire la publicité pour les produits du tabac dans le canton de Fribourg. - Information régulière de la conseillère d'Etat sur les avancées de ce dossier. - Travail de lobbying au niveau cantonal. <p>Développement d'une stratégie romande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des synergies entre les cantons romands, afin d'étudier la faisabilité d'une politique commune en la matière. - Le cas échéant, création d'un groupe de travail romand - Rédaction d'un concept d'information du public, des médias et des acteurs-trices politiques concernés. <p>b) Interdiction de vente < 16 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la collaboration avec la police cantonale pour réaliser des contrôles ponctuels. - Réponse aux demandes d'information / de formation des commerces. Le CIPRET se tient à la disposition de tous les commerçant-e-s désireux/ses d'améliorer l'application de la loi dans leur établissement pour des conseils ciblés. - En raison de la diminution des ressources financières, il n'est pas prévu de reconduire les achats-tests de cigarettes dans les années à venir. La direction opérationnelle examinera avec le Service de la santé publique la possibilité de collaboration pour d'éventuels achats-tests conjoints alcool-tabac. |

| | | | |
|-------------|---|------------|-------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec le Service de la police du commerce pour évaluer la possibilité de l'instauration d'une autorisation / patente pour la vente de tabac. - En cas de l'harmonisation de l'âge légale de vente de tabac à 18 ans au niveau fédéral, élaboration d'un plan d'action pour informer les points de vente des changements législatifs. <p>c) Fumée passive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'élaboration des dispositions d'application cantonales concernant la fumée passive sur le lieu de travail et le cas échéant, information aux entreprises. - Définition des processus en cas de plainte pour les collaborateurs-trices exposés à la fumée passive en collaboration avec l'inspection du travail. - Réponse aux demandes de soutien des personnes exposées à la fumée passive, à leur domicile ou sur leur lieu de travail et mise à disposition de tests MoNic et de matériel d'information. - Réponse aux demandes de soutien des entreprises pour l'application de la loi sur la fumée passive. | | |
| Financement | Frais de personnel (heures, EPT) : 2'188 heures | CHF | 229'639.64 |
| | Frais de matériel | CHF | 5'500.00 |
| | Prestations de tiers | CHF | 6'500.00 |
| | Coût total | CHF | 241'639.64 |

3.5.3 PRÉVENTION COMPORTEMENTALE

| | | | |
|-----------------------|---|-----|------------|
| Besoin d'intervention | <p>Les jeunes constituent un groupe particulièrement vulnérable vis-à-vis de la consommation tabagique : près de 70% des fumeurs-euses ont commencé à fumer de manière quotidienne avant l'âge de 20 ans et un-e fumeur-euse sur deux avant l'âge de 18 ans³¹. L'adolescence est souvent une phase de vie propice aux premières expérimentations avec le tabac.</p> <p>Dans le canton de Fribourg, 39.8% des garçons et 42.1% des filles de 15 ans ont déjà eu une expérience avec le tabac et 12.7.0% des filles et 8.6% des garçons fument régulièrement. Dans la catégorie d'âge des 15-34 ans, le canton de Fribourg compte 36.2% de fumeurs-euses³².</p> <p>Œuvrer pour empêcher le début de la consommation de tabac auprès des jeunes est un axe important du Programme cantonal Tabac. Les settings pour atteindre les jeunes sont divers : écoles, entreprises formatrices d'apprenti-e-s, institutions pour jeunes en situation de vulnérabilité. De manière générale, les objectifs auprès de ce public cible sont la sensibilisation, l'information, ainsi que le renforcement des compétences d'action et de l'estime de soi.</p> | | |
| Groupe cible | Jeunes | | |
| Outcome | <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes sont mieux informés des risques liés au tabac. - Moins de jeunes commencent à fumer | | |
| Mesures | <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de sensibilisation dans les écoles - Ateliers dans les institutions pour jeunes en situation de vulnérabilité - Ateliers dans entreprises formatrices et écoles professionnelles - Mise en œuvre du projet Cool&Clean (sous réserve de la prolongation du projet national et du financement hors programme) - Mise en œuvre du projet Expérience non-fumeur dans le canton de Fribourg (sous réserve de la prolongation du projet national) : promotion du concours et organisation d'ateliers dans les classes qui le demandent. - Mise à jour régulière des outils pédagogiques à disposition des enseignant-e-s en collaboration avec le Bureau santé à l'école. <p>En parallèle à ces mesures, la direction opérationnelle du programme étudiera la possibilité de mettre en œuvre les projets et modules nationaux qui pourront être proposés pour ce public cible dans le cadre du Programme pour l'enfance et la jeunesse 2018-2025. Elle soumettra, le cas échéant, des demandes de financement pour des projets spécifiques multithématiques (en partenariat avec d'autres institutions ou cantons) auprès du FPT. En raison du retard pris par le FPT dans les travaux d'élaboration du Programme enfance et jeunesse, le canton de Fribourg se trouve dans la situation de devoir de déposer une demande malgré des conditions-cadres encore floues. Cette situation, qui relève de la responsabilité du FPT, ne va pas préteriter la présente demande de financement.</p> | | |
| Financement | Frais de personnel (heures, EPT) : 1'956 heures | CHF | 205'232.68 |
| | Frais de matériel | CHF | 56'600.00 |
| | Prestations de tiers | CHF | 43'000.00 |
| | Coût total | CHF | 304'832.68 |

³¹ Gmel G., Kuendig H., Notari L., Gmel C. (2016). *Monitoring suisse des addictions : consommation d'alcool, tabac et drogues illégales en Suisse en 2015*. Addiction Suisse, Lausanne, Suisse

³² Moreau – Gruet F. (2015). *Troisième rapport sur la santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2012*. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

3.5.4 AIDE À L'ARRÊT

| | |
|--|--|
| <p>Besoin d'intervention</p> | <p>En 2012, plus de la moitié des fumeurs et fumeuses du canton de Fribourg ont déclaré vouloir cesser leur consommation de tabac³³. Etant donné le fort potentiel addictif de la nicotine, le taux d'échec des personnes ayant entrepris un sevrage tabagique est élevé et plusieurs tentatives sont souvent nécessaires.</p> <p>Des études³⁴ montrent qu'un soutien individuel suivant une approche cognitivo-comportementale pouvait augmenter les chances de réussite de 50% environ. Cette approche propose d'apprendre des stratégies pour faire face à l'envie de fumer et de travailler sur la confiance en soi³⁵. C'est l'une des seules approches non-médicamenteuses dont l'efficacité est scientifiquement démontrée.</p> <p>Le CIPRET Fribourg dispose d'une grande expérience et d'un savoir-faire certain dans le domaine de l'aide à la désaccoutumance au tabagisme selon l'approche cognitivo-comportementale. Il semble pertinent de continuer à mettre à la disposition des habitant-e-s du canton de Fribourg ces prestations d'aide à l'arrêt qui ont fait leurs preuves. Le nombre croissant de demandes de soutien atteste également de leur pertinence.</p> <p>Les prestations d'aide à l'arrêt se déclinent comme tel : entretiens d'orientation, coaching individuel, cours stop-tabac en groupe. Ces prestations sont complémentaires aux autres offres disponibles au niveau cantonal et national. Le CIPRET s'engage à développer les synergies entre ces différentes offres et à renforcer le réseau fribourgeois dans ce domaine.</p> <p>Tant pour la diffusion de ses prestations d'aide à l'arrêt que pour des questions plus théoriques, le CIPRET peut compter sur un solide réseau dans le milieu médical. D'une part, le Dr Lee, médecin cantonal est membre du COPIL. D'autre part, les médecins membres des comités de la Ligue pulmonaire fribourgeoise, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer et de diabètefribourg sont des ressources précieuses et facilement accessibles.</p> <p>Les prestations d'aide à l'arrêt du CIPRET sont également présentées par le biais des Ligues de santé aux pneumologues du canton, à tous les nouveaux cabinets médicaux et lors des formations continues des médecins de premier recours.</p> |
| <p>Groupe cible</p> | <p>Fumeurs et fumeuses du canton de Fribourg</p> |
| <p>Setting</p> | <p>Conseil, mise en réseau</p> |
| <p>Objectifs spécifiques du projet</p> | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les fumeurs et fumeuses reçoivent des informations de qualité et sont orientés vers les ressources de soutien adéquates.</i> - <i>Les fumeurs et fumeuses sont encouragés à arrêter de fumer.</i> - <i>Les fumeurs et fumeuses ont accès à des prestations d'aide à l'arrêt de qualité, basées sur les évidences scientifiques.</i> - <i>50% des participant-e-s qui terminent un coaching stop-tabac ou un cours stop-tabac en groupe sont non-fumeurs-euses au terme de celui-ci.</i> |

³³ Keller, R., Willi, M., Krebs, H. & Hornung, R. (2004). *Tabakmonitoring - Schweizerische Umfrage zum Tabakkonsum. Aufhör- und Reduktionsbereitschaft der Raucherinnen und Raucher in der Schweiz*. Zürich: Psychologisches Institut der Universität Zürich, Sozial- und Gesundheitspsychologie.

³⁴ Lancaster T., Stead L. F. (2017). *Does individually-delivered counselling help people to stop smoking?*. In « The Cochrane Library ».

³⁵ <http://www.stop-tabac.ch> (consulté le 19.6.2017).

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - 20% des personnes qui terminent un coaching stop-tabac ou un cours stop-tabac en groupe sont toujours non-fumeuses 6 mois après. |
| Indicateurs (par année) | <ul style="list-style-type: none"> - 120 brefs conseils - 30 séances de soutien stop-tabac - 1 cours de groupes (y compris cours de groupe en entreprise) - 4 intervention du CIPRET dans le cadre du cours « Ambulante Pulmonale Rehabilitation ». - 90% des personnes ayant bénéficié d'une séance de soutien (entretien d'orientation, coaching, cours de groupes) sont satisfaites de la prestation. |
| Mesures pour atteindre les objectifs | <p>Prestations du CIPRET, proposées à toute la population fribourgeoise, en français et en allemand :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Premiers conseils en face-à-face, par téléphone ou par e-mail. - Entretiens d'orientations : soutien ponctuel personnalisé, conseils et informations basées sur les évidences scientifiques, afin de soutenir les personnes qui ont entrepris ou envisagent d'entreprendre un processus d'arrêt tabagique. - Coaching individuel pour arrêter de fumer (4 séances) : 1) analyse des habitudes tabagiques ; 2) identification des forces et des difficultés ; 3) enseignement de stratégies pour résister ; 4) renforcement des acquis pour prévenir les rechutes. - Cours stop-tabac en groupe (4 séances). - Suivi personnalisé de toutes les personnes ayant entrepris une démarche d'aide à l'arrêt. <p>Offres destinées aux patient-e-s souffrant d'une maladie respiratoire (en allemand uniquement):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ambulante Pulmonale Rehabilitation (Tafers) : Le CIPRET intervient pour une séance sur l'arrêt du tabagisme dans le cadre de ce cours proposé par un pneumologue fribourgeois aux personnes souffrant d'une maladie respiratoire. <p>Offre destinée aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CIPRET propose ses prestations d'aide à l'arrêt dans le cadre du projet Santé en entreprise des Ligues de santé du canton de Fribourg. - Une coach formée est en mesure de donner des cours en entreprise dans le cadre du projet Entreprises sans fumée. <p>Projets nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion active des offres nationales (applications pour téléphones mobiles, ligne stop-tabac) - Mise en œuvre du projet « Concours pour arrêter de fumer » dans le canton de Fribourg (sous réserve de la prolongation du financement du projet national) : relai du concours dans le canton, promotion au travers de nos actions, réalisation des tests de monoxyde de carbone pour les gagnant-e-s fribourgeois-es, remise des prix. <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des connaissances et compétences dans les méthodes d'aide à l'arrêt. <p>Collaboration, mise en réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les synergies avec les infirmiers-ères de la Ligue pulmonaire fribourgeoises et de diabètefribourg en matière d'aide à l'arrêt du tabagisme seront valorisées. - Le CIPRET sera attentif à valoriser les possibles synergies avec les offres d'aide à l'arrêt existantes dans le canton, notamment en milieu hospitalier ou dans les pharmacies. - Des contacts réguliers seront pris avec la déléguée cantonale à la promotion de la santé et le délégué addictions afin d'identifier les éventuelles possibilités de collaboration. |

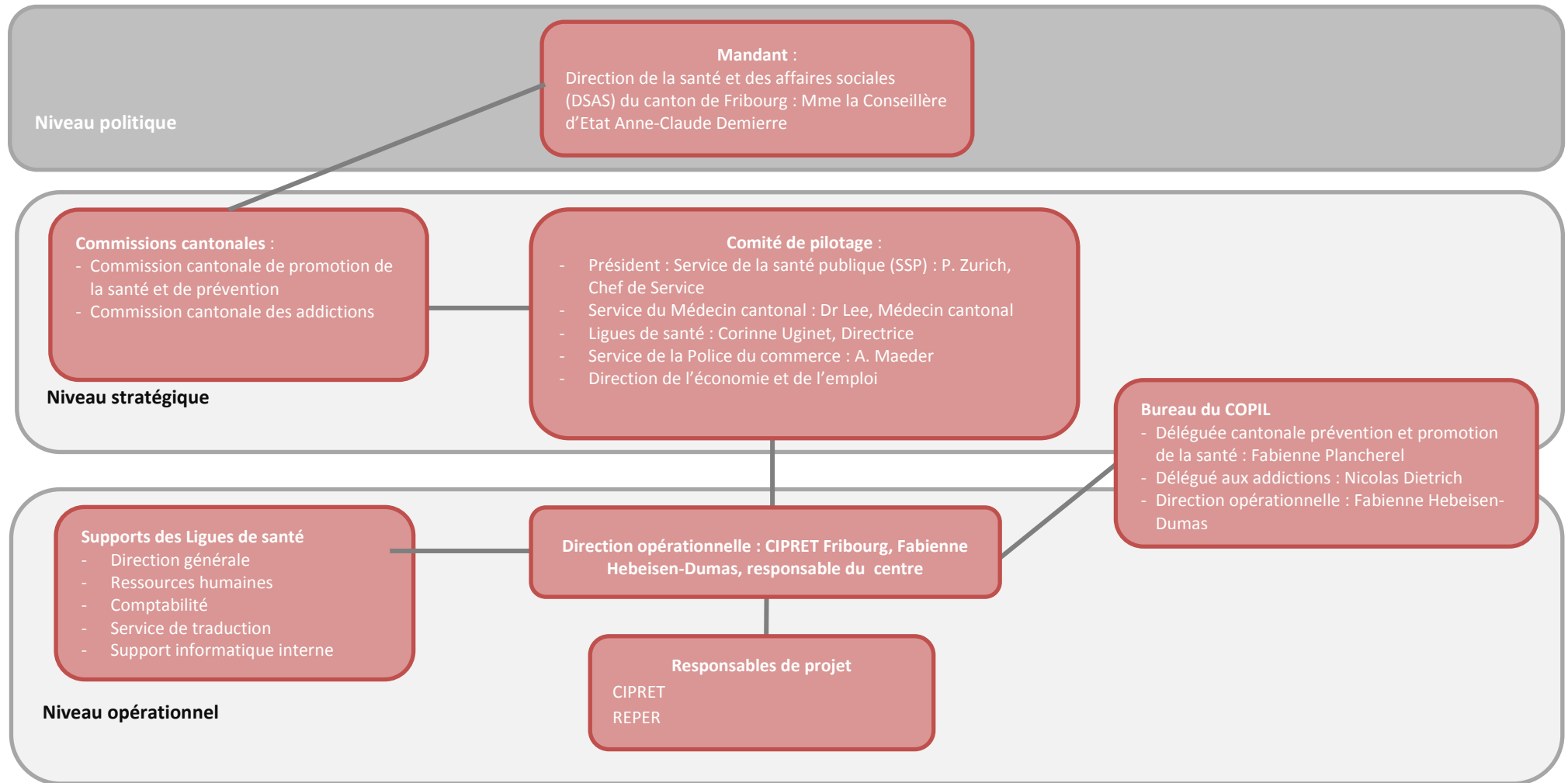
| | | | |
|-------------|---|-----|------------|
| Financement | Frais de personnel (heures, EPT) : 1'312 heures | CHF | 137'699.82 |
| | Frais de matériel | CHF | 3'000.00 |
| | Prestations de tiers | CHF | 2'000.00 |
| | Coût total | CHF | 142'699.82 |

3.6 CALENDRIER ET ÉTAPES

| | |
|------------|---|
| 01.01.2018 | Lancement du programme |
| 01.04.2018 | Concept d'autoévaluation du programme fourni au FPT |
| 10.03.2019 | Rapport intermédiaire de la 1 ^{ère} année fourni au Service de la santé publique |
| 01.05.2019 | Rapport intermédiaire de la 1 ^{ère} année fourni au FPT |
| 10.03.2020 | Rapport intermédiaire de la 2 ^{ème} année fourni au Service de la santé publique |
| 01.05.2020 | Rapport intermédiaire de la 2 ^{ème} année fourni au FPT |
| 10.03.2021 | Rapport intermédiaire de la 3 ^{ème} année fourni au Service de la santé publique |
| 01.05.2021 | Rapport intermédiaire de la 3 ^{ème} année fourni au FPT |
| 10.03.2022 | Rapport final, décompte final, présentation finale fourni au Service de la santé publique |
| 01.05.2022 | Rapport final, décompte final, présentation finale fourni au FPT |

3.7 ORGANISATION

3.7.1 ORGANIGRAMME



3.7.2 RÔLES ET TÂCHES DES ORGANES DU PROGRAMME

| | Rôle | Tâche(s) assumée(s) | Compétences | Titulaire |
|---------------------------|----------------|--|---|--|
| Politique | Mandant | <ul style="list-style-type: none"> - Mandate les acteurs cantonaux en matière de prévention et de promotion de la santé sur la base des priorités édictées dans le plan cantonal. - Offre un soutien politique à la mise en œuvre du PCPT. - Dispose du pouvoir de décision sur le déroulement du PCPT. | <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PCPT et de la demande de financement au FPT - Lancement du PCPT | Madame la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg (DSAS) |
| | Stratégique | Commissions cantonales | <p>Préavis sur des problématiques spécifiques</p> <p>Appui interdirectionnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Consultation sur demande du COPIL ou de la direction opérationnelle du PCPT. |
| Comité de pilotage | | <ul style="list-style-type: none"> - Assure la direction stratégique du PCPT. - Valide la stratégie, les comptes, le plan d'action annuel et le rapport annuel d'auto-évaluation. - Facilite la collaboration entre les différents partenaires. - Soutient la communication à l'externe et s'engage pour la visibilité des mesures de prévention du tabagisme. | <ul style="list-style-type: none"> - Décisions stratégiques du PCPT - Supervision de la mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Service de la santé publique: P. Zurich, Chef de Service - Service du Médecin cantonal : Dr Lee, Médecin cantonal - Ligues de santé : Corinne Uginet, Directrice - Service de la police du commerce : A. Maeder - Direction de l'économie et de l'emploi |
| Bureau du COPIL | | <ul style="list-style-type: none"> - Favorise les synergies entre le PCPT et la Stratégie Promotion de la santé et prévention et les acteurs du domaine des addictions. - Soutient une approche multithématique de la prévention. - Encourage la mise en réseau avec les acteurs cantonaux du domaine des addictions et de la promotion de la santé. - Prépare les séances de COPIL avec la direction opérationnelle du PCPT. - Soutient la direction opérationnelle pour la prise de décisions opérationnelles entre les séances de COPIL. | <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des séances de COPIL avec la direction opérationnelle. - Consultation sur demande de la direction opérationnelle entre les séances de COPIL. | <ul style="list-style-type: none"> - Déléguée cantonale prévention et promotion de la santé : Fabienne Plancherel - Délégué aux addictions : Nicolas Dietrich |

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| | Supports des Ligues de santé du canton de Fribourg | <ul style="list-style-type: none"> - Organe juridique responsable du CIPRET - Soutient le CIPRET pour la gestion, la logistique, la comptabilité et la traduction. | <ul style="list-style-type: none"> - Direction du CIPRET - Comptabilité et révision des comptes du CIPRET - Support informatique - Service de traduction | Direction et services communs des Ligues de santé |
| | Direction opérationnelle du programme | <ul style="list-style-type: none"> - Propose la stratégie au COPIL. - Met en application les objectifs stratégiques validés par le comité de pilotage. - Conduit et coordonne la mise en œuvre du PCPT. - Garantit la communication entre les différents acteurs/trices du PCPT et la communication sur le PCPT à l'externe. - Est responsable de l'évaluation du PCPT. - Participe aux réunions du COPIL en tant qu'invitée. | <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la stratégie et de la mise en œuvre du PCPT. - Conduite et coordination du PCPT, gestion opérationnelle. - Représentation du PCPT auprès des partenaires, du grand public ou des médias. | Fabienne Hebeisen-Dumas, responsable du CIPRET Fribourg |
| | Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Assure la mise en œuvre du PCPT et des projets. - Tient informée la direction opérationnelle de l'avancement des projets. | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des projets du PCPT | CIPRET Fribourg, REPER |

4 PILOTAGE DU PROGRAMME

Le pilotage du programme est décrit dans le formulaire « Demande de financement - Pilotage des programmes cantonaux de prévention du tabagisme » du FPT.

4.1 PROCESSUS DE PILOTAGE

4.1.1 PROCESSUS DE DÉCISION

La validation du programme et l'octroi de son financement par le Fonds de prévention du tabagisme permet le lancement du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021, soumis par la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg.

Toutes les instances et personnes impliquées dans l'organigramme du programme sont informées de leur mandat et responsabilités. En particulier, la direction opérationnelle et le COPIL s'assurent de l'implication des acteurs-trices concernés dans les processus de décision.

Les décisions de pilotage relatives aux différents projets (validation de projet, évaluation des rapports d'étape, validation des paiements intermédiaires, modification de projets, redistribution des ressources financières et humaines à l'intérieur du programme) sont prises par le COPIL sur préavis de la direction opérationnelle, en consultation (là où nécessaire et/ou pertinent) avec le Bureau du COPIL.

4.1.2 CONTROLLING

La direction opérationnelle du programme est compétente pour le controlling du PCPT. Elle est responsable du budget du programme. La comptabilité est assurée par le service de comptabilité des Ligues de santé, en collaboration avec la direction opérationnelle. Un audit externe est effectué chaque année.

La direction opérationnelle effectue un suivi régulier et continu des coûts, du calendrier et de l'atteinte des objectifs pour les différents projets et en informe le COPIL. En cas d'écart par rapport aux prévisions, la direction opérationnelle en informe le COPIL. Celui-ci prend les décisions nécessaires, sur la base des propositions de la direction opérationnelle.

4.1.3 REPORTING

La direction opérationnelle du programme est responsable du reporting et du contrôle des rapports à établir. Elle informe le COPIL de l'avancement du programme et des éventuelles réorientations entreprises.

Une fois par an (au minimum), le COPIL est réuni et informé de l'avancement du programme (atteinte des objectifs, déroulement de la planification, suivi du budget) et des éventuelles modifications par rapport à la planification initiale. A cet effet, il reçoit le rapport d'auto-évaluation annuel, les comptes et le budget.

Chaque année, le rapport d'auto-évaluation, les comptes, le rapport annuel ainsi que les newsletters sont envoyés à la DSAS par la direction opérationnelle. De plus, la DSAS est représentée au COPIL par deux membres qui informent régulièrement le mandant dans le cadre de la communication interne à la DSAS.

Chaque année la direction opérationnelle remet aux financeurs du programme un rapport intermédiaire du programme et de son pilotage basé sur les auto-évaluations.

4.1.4 GESTION DU RISQUE

C'est en première ligne la direction opérationnelle qui est responsable de la gestion du risque du programme, notamment en termes d'identification et d'information au COPIL. La direction opérationnelle est responsable de rendre le COPIL attentif aux éventuelles menaces. En cas de situation de risque exceptionnel, le COPIL peut faire appel à la responsabilité politique du mandant. Ce dernier décide ensuite de l'opportunité de prendre un risque, sur préavis de la direction opérationnelle.

5 AUTRES ASPECTS DU PROGRAMME

5.1 ENCRAGE DU PCPT DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES

5.1.1 CHAMP D'ACTION 1 : PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

Les actions d'information et de sensibilisation menées dans le cadre du PCPT visent d'une part à encourager un mode de vie sain dans la population fribourgeoise et d'autre part à fournir les connaissances et compétences pour prendre des décisions favorables à la santé et ainsi réduire le risque de MNT.

L'approche proposée dans le PCPT vise une réduction des facteurs de risques liés au tabac et un renforcement des facteurs de protections. Il est également prévu de pratiquer dans la mesure du possible une approche par setting (écoles, entreprises, points de vente, etc.), de manière à s'adapter aux besoins des différents groupes cibles.

5.1.2 CHAMP D'ACTION 2 : PRÉVENTION DANS LE SYSTÈME DE SOINS

L'un des axes de la stratégie MNT est d'ancrer la prévention dans le système de soins, tout au long de la prise en charge. Selon la stratégie, un tel changement doit passer par l'amélioration de l'interface entre les domaines de la prévention et des soins curatifs.

Le PCPT 2018-2021 prévoit de renforcer les interactions avec le domaine des soins pour les prestations d'aide à l'arrêt du tabagisme. Les interfaces mobilisées sont les suivantes :

- Les prestations d'aide à l'arrêt du CIPRET sont régulièrement présentées aux infirmiers-ères de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et de diabètefribourg, afin qu'ils puissent les promouvoir auprès de leurs patient-e-s.
- Les spécialistes de l'aide à l'arrêt du CIPRET forment régulièrement les infirmiers-ères de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et de diabètefribourg à l'entretien motivationnel, afin qu'ils puissent utiliser cette méthode auprès de leurs patient-e-s.
- Les prestations d'aide à l'arrêt du CIPRET sont régulièrement présentées aux médecins de premier recours et aux pneumologues.
- Intégration de la thématique du tabagisme dans la formation dispensée aux malades respiratoires à Tafers.
- Le CIPRET sera attentif aux évolutions dans le canton dans le domaine du renforcement des compétences des médecins de premier recours en matière de « coaching santé ».
- Le PCPT 2018-2021 prévoit également une mise en réseau avec le domaine des addictions, afin d'y intégrer la prévention du tabagisme.
- Des collaborations avec la consultation tabacologique pour le personnel du HFR seront créées.

Les Ligues de santé du canton de Fribourg envisagent de développer un projet de prévention dans le domaine de soins de type « itinéraire clinique des patient-e-s ». Le CIPRET est activement impliqué dans le développement de ce projet et veillera à ce que les prestations d'aide à l'arrêt y soient intégrées.

5.1.3 CHAMP D'ACTION 3 : COORDINATION ET COOPÉRATION

Le pilotage du PCPT englobe toutes les activités de mise en réseau, de coordination et de coopération au niveau cantonal, inter-cantonal et national. Ces activités sont décrites dans le détail dans le formulaire « pilotage des programmes cantonaux de prévention du tabagisme ».

5.1.4 CHAMP D'ACTION 5 : MONITORING ET RECHERCHE

La Stratégie MNT prévoit un monitoring national des MNT afin de combler les lacunes en matière de connaissances et collecter systématiquement les données manquantes.

Le monitoring des maladies et des facteurs de risque au niveau du canton de Fribourg n'entrent pas dans le champ de compétences du PCPT. La Direction de la santé et des affaires sociales en revanche finance un suréchantillonnage cantonal afin de disposer de données fribourgeoises de l'Enquête suisse sur la santé. Ces données sont utilisées pour orienter les actions en matière de promotion de la santé et prévention.

5.1.5 CHAMP D'ACTION 6 : INFORMATION ET FORMATION

« Seule une personne bien informée peut s'engager avec compétence en faveur de sa propre santé et de celle des autres. »³⁶

L'un des objectifs du PCPT 2018-2021 est d'améliorer la connaissance des méfaits du tabagisme au sein de la population fribourgeoise. Le PCPT contribue donc directement au champ d'action « information et formation » de la stratégie MNT.

Les activités d'information ciblent la population en général, ainsi que certains groupes cibles spécifiques (jeunes, population active, fumeurs et fumeuses, etc.) Le CIPRET intègre dans toutes ses activités d'information une réflexion sur l'égalité des chances, afin de toucher également les populations vulnérables. Le discours et les messages sont toujours adaptés au public ciblé.

Le PCPT prévoit également des formations de professionnel-le-s de la santé et du social, ainsi que les coachs du projet Midnight Sport, considérés comme des multiplicateurs et multiplicatrices des messages de prévention.

5.1.6 CHAMP D'ACTION 7 : CONDITIONS-CADRES

Le PCPT jouit d'un fin équilibre entre mesures structurelles et mesures comportementales. L'un des objectifs du programme est d'ailleurs le développement de conditions-cadres favorables à la santé au niveau cantonal.

Les trois axes structurels traités dans le PCPT sont le suivi de la législation sur la fumée passive, la restriction de la publicité pour les produits du tabac et le suivi de l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans. L'efficacité de ces mesures a été prouvée, c'est pourquoi elles constituent un axe fort du PCPT 2018-2021 du canton de Fribourg.

5.1.7 APPROCHE « PHASES DE VIE »

Les mesures proposées dans le PCPT 2018-2021 respectent une approche par phase de vie :

³⁶ Les maladies non transmissibles : un défi. Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 (stratégie MNT), version courte, p.17.

- Petite enfance : Les jeunes enfants représentent un public cible important de la prévention du tabagisme pour les problématiques d'exposition à la fumée passive. L'atteinte de ce public cible passe dans ce cas-là par les parents ou les professionnel-le-s de la santé et du social. Dans le cadre du précédent PCPT, des formations pour ces professionnel-le-s ont été organisées. Dans le PCPT 2018-2021, le CIPRET Fribourg se tiendra à disposition des personnes en contact avec de jeunes enfants pour des demandes d'information ou de conseils.
- Jeunes : Plusieurs mesures du PCPT s'adressent directement aux jeunes et adolescent-e-s : ateliers de sensibilisation dans les classes, expérience non-fumeur, Midnight Sport, Cool&Clean. L'objectif poursuivi est d'empêcher le début de la consommation et de promouvoir une vie sans tabac. Les interventions se basent sur le renforcement des compétences d'action et de la confiance en soi.
L'axe structurel du PCPT a également pour public cible les jeunes et les adolescent-e-s, en particulier au travers du respect de l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans et de la restriction de la publicité et du parrainage.
- Population active : Des prestations spécifiques sont destinées à la population active. Celles-ci concernent l'aide à l'arrêt du tabac (Entreprises sans fumée, Santé en entreprise) et la protection contre la fumée passive sur le lieu de travail.

Les mesures qui ciblent les fumeurs-euses (prestations d'aide à l'arrêt) s'adressent à toutes les phases de vie. L'intervention est cependant toujours adaptée à l'âge de la personne.

5.2 ENCRAGE DU PCPT DANS LA STRATÉGIE CANTONALE PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

Le canton de Fribourg s'est doté en 2017 d'une nouvelle Stratégie cantonale de Promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030), qui s'inscrit en cohérence avec la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles. Cette stratégie identifie les besoins de santé prioritaires (tabac, alcool, alimentation et mouvement, santé mentale) qui se déclinent en programmes cantonaux thématiques : le Programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien », le Programme cantonal de prévention du tabagisme, le Concept santé à l'école, le Programme cantonal alcool (en cours d'élaboration) et le Programme cantonal de promotion de la santé mentale (en cours d'élaboration). La stratégie cantonale prévoit de renforcer une approche de gouvernance intersectorielle de la promotion de la santé au sein des secteurs publics et privés, c'est-à-dire l'intégration de la promotion de la santé dans toutes les politiques publiques.

Les objectifs d'impact de cette stratégie sont la création de conditions-cadres favorables à la santé et le développement des compétences en santé individuelles. La stratégie prévoit par ailleurs d'agir sur les déterminants de la santé. Le modèle d'impact du PCPT s'inscrit tout à fait dans cette ligne.

Le plan de mesures découlant de cette stratégie sera prochainement élaboré, pour une mise en consultation prévue mi 2018.

6 EVALUATION

Chaque mesure et projet du PCPT fera l'objet d'une auto-évaluation en termes d'output et dans la mesure du possible, d'outcome. Le concept d'autoévaluation du programme sera développé durant le 1^{er} semestre de mise en œuvre du programme.

Tout au long du programme, la direction opérationnelle échangera régulièrement avec les responsables de projet afin d'identifier les obstacles à la mise en œuvre des projets et discuter d'une éventuelle réorientation.

Des auto-évaluations annuelles de chaque projet et mesure du programme sont effectuées par les responsables de projet et la responsable du programme au moyen des outils de gestion et d'évaluation créés pour le PCPT 2014-2017. Ceux-ci seront complétés si nécessaire avec les outils proposés par Quint-essenz. En plus de l'atteinte des objectifs, ces auto-évaluations identifieront les obstacles, les succès, les échecs et éléments facilitateurs à la mise en œuvre.

Ces auto-évaluations sont ensuite transmises au COFIL. La direction opérationnelle fait annuellement un bilan avec le COFIL de l'ensemble des projets :

- Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Quels ont été les obstacles à la mise en œuvre ? Les éléments facilitateurs ?
- Quels ont été les succès et les échecs ?
- Des modifications doivent-elles être apportées au projet ? (réallocation des ressources, redimensionnement, réorientation, développement de partenariat, abandon, etc.) Si oui, quelles sont les solutions proposées ?

Sur cette base, la stratégie annuelle est validée.

7 COÛTS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

7.1 BUDGET DU PROGRAMME

Le budget détaillé du PCPT 2018-2021 pour le canton de Fribourg est en annexe (*Annexe 1*). Un résumé du budget planifié par projet est présenté dans le tableau de synthèse ci-après, distinguant les coûts de personnel, les frais de biens et de services et les prestations de tiers pour la période 2018-2021.

Le financement du FPT pour le pilotage est calculé selon la clé de financement précisée dans les conditions cadre du FPT : Montant annuel = (0.25 CHF* population résidente permanente) + 45'000.-. Pour Fribourg, la population est de 313'000 habitant-e-s (juin 2017)³⁷.

- ➔ Montant annuel : $(0.25 * 313'000) + 45'000.- = 123'250.-$
- Montant sollicité par année : 123'000.-
- Montant sollicité pour les quatre années : 492'000.-

7.1.1 SYNTHÈSE DES COÛTS

³⁷ http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Niveau=2&NavMenu=portrait&langue=fr (consulté, juin 2017)

| | Public | Dimension | Setting | Projet / prestations | Total par année | Total 2018-2021 | EPT | hrs /année |
|--|-------------------------|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------|--------------|
| | | | | | | | | |
| Intervention auprès des groupes cibles | jeunes | empêcher le début | écoles loisirs festif | | 60'528.32 CHF | 242'113.28 CHF | 0.27 | 489 |
| | fumeurs | encourager l'arrêt | | offres de soutien | 25'154.64 CHF | 100'618.56 CHF | 0.18 | 328 |
| Prévention structurelle | toute pop. | protection contre la fumée passive | | | 42'865.36 CHF | 171'461.44 CHF | 0.30 | 547 |
| | jeunes | interdiction de publicité | | | | | | |
| | jeunes | interdiction de vente | | | | | | |
| Communication + sensibilisation | toute pop. /partenaires | comm/info/sensis | | commuication | 42'843.44 CHF | 171'373.76 CHF | 0.26 | 463 |
| | toute pop. | comm/info/sensis | | info/sensis | | | | |
| | professionnel-le-s | comm/info/sensis | | formation multiplicateurs | | | | |
| Coord./pilotage/évaluation | | | | coord. + pilotage évaluation | 91'611.04 CHF | 366'444.16 CHF | 0.69 | 1233 |
| Overhead * | | | | | 90'000.00 CHF | 360'000.00 CHF | | |
| Total PCT 2018 | | | | | 263'002.80 CHF | 1'412'011.20 CHF | 1.70 | 3'060 |

7.1.2 ECONOMICITÉ

Il est attendu que les prestations à fournir (output), les réalisations prévues (outcome) et les effets escomptés (impacts) du Programme cantonal Tabac fribourgeois justifient l'utilisation prévue des moyens financiers.

Chaque année, en Suisse, ce sont près de 9'000 personnes qui décèdent des conséquences liées à la consommation de tabac. Par ailleurs, le tabagisme engendre un coût social considérable, estimé à quelque 10 milliards par an en Suisse, montant auquel s'ajoutent les coûts causés par le tabagisme passif (cf. 1.1 *Analyse de la situation existante*). Le canton de Fribourg, avec une prévalence du tabagisme de 24% en 2012 parmi la population âgée de 14 à 65 ans ne fait pas exception.

Il a également été démontré que sans les mesures de prévention comportementales et structurelles entreprises en Suisse entre 1997 et 2007, la prévalence du tabagisme aurait été supérieure de 2.23 points de pourcentage (ou 143'000 fumeurs et fumeuses en plus) à ce qui a pu être observé en 2007. La prévention a ainsi permis d'épargner quelque 740 décès imputables au tabac ainsi que quelque 3'590 années de vie perdues. Partant, il a été estimé que chaque franc investi dans la prévention engendrait un bénéfice social entre CHF 28 et CHF 48³⁸. La poursuite des efforts entrepris en matière de prévention du tabagisme est par conséquent nécessaire.

Le Programme cantonal de prévention du tabagisme présenté ci-dessus a pour objectif une réduction de la prévalence du tabagisme dans la population en général et chez les jeunes, ainsi que d'améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac et à une réduction de l'exposition à la fumée passive. Pour y parvenir, sont proposées à la fois des mesures de prévention structurelle, comportementale et d'information et de sensibilisation. Les projets sont également répartis équitablement entre les trois dimensions visées (empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt, protéger contre le tabagisme passif). L'atteinte de cet équilibre est l'aboutissement d'un processus de réflexion important, mené par le CIPRET Fribourg sous la conduite de la DSAS.

La force du PCPT 2018-2021 du canton de Fribourg réside également dans l'expérience et le savoir-faire acquis par le CIPRET avec la mise en œuvre du PCT 2009-2013 et PCT 2014-2017, ainsi que par son inscription dans un solide réseau à l'intérieur du canton. La mise en œuvre du PCPT 2018-2021 dans le canton sera ainsi renforcée

³⁸ Fueglistler-Dousse S. et al. (2009). *Coûts et bénéfices des mesures de prévention de la santé : Tabagisme et consommation excessive d'alcool. Rapport final*. Neuchâtel, Institut de recherches économiques IRENE, p.76-79

par une valorisation des synergies, tant avec les programmes transversaux des Ligues de santé du canton de Fribourg qu'avec les projets de prévention et promotion de la santé mis en œuvre dans le canton et les autres programmes cantonaux (notamment le programme « *Je mange bien ; je bouge bien* »).

Au vu des éléments présentés, tant sur la qualité du programme que sur la mise en œuvre, le Programme cantonal Tabac du canton de Fribourg, avec les moyens financiers prévus, se donne la possibilité d'atteindre les objectifs de réalisation ainsi que les objectifs d'impact fixés.